

1^{ère}
ASSEMBLÉE
CITOYENNE

RÉPONSES ET ENGAGEMENTS

du Conseil départemental
de la Haute-Garonne
aux propositions
de l'Assemblée citoyenne
sur la transition écologique
du territoire haut-garonnais

NOV. 2024





RÉPONSES ET ENGAGEMENTS

**du Conseil départemental
de la Haute-Garonne
aux propositions
de l'Assemblée citoyenne
sur la transition écologique
du territoire haut-garonnais**

Édito	4
Les propositions de l'Assemblée citoyenne : une boussole précieuse pour la bifurcation écologique en Haute-Garonne	6
Le contenu du rapport de l'Assemblée citoyenne	7
Un examen exhaustif des propositions par le Conseil départemental	8
Synthèse des réponses et des engagements du Conseil départemental	9
 Comment lire ce document	 21
 Les propositions du groupe Agriculture et alimentation	 22
AA-P1 Accompagner les agriculteurs pour mettre en œuvre et promouvoir des techniques de cultures favorables à la transition écologique et adaptées au changement climatique	23
AA-P2 Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire	26
AA-P3 Accélérer la mise en place d'une Sécurité sociale de l'alimentation	30
AA-P4 Développer des moyens de transformation locaux au service des circuits courts	32
AA-P5 Promouvoir les produits, les services et les cultures de Haute-Garonne via les monnaies citoyennes locales	34
AA-6 Transmettre le goût et la dignité du métier d'agriculteur	37
AA-7 Expérimenter le transfert de certaines classes spécialisées dans les exploitations agricoles	38
AA-8 Étendre l'accès au service de remplacement de l'agriculteur	39
AA-9 Accompagner les agriculteurs dans la transition écologique	40
AA-10 Prévoir des interventions pédagogiques dans les collèges pour sensibiliser au « bien manger »	41
AA-11 Renforcer l'accompagnement des collèges dans la mise en place de la loi Egalim et aller vers le 100% bio et local	42
AA-12 Accompagner la réduction de la taille des parcelles agricoles	43
 Les propositions du groupe Biodiversité et ressources naturelles	 44
BRN-P1 Donner une personnalité juridique à la Garonne	45
BRN-P2 Accompagner les expérimentations et initiatives de réutilisation des eaux usées et des eaux de pluie	47
BRN-P3 Renforcer la protection et la re-création des haies en partenariat avec les agriculteurs	49
BRN-P4 Définir un cahier des charges vertueux pour la construction et la réhabilitation des collèges pour en faire des exemples de solutions dans des domaines transversaux	51
BRN-5 Développer les formations à la sobriété en eau	53
BRN-6 Créer, s'il n'existe pas encore, un conservatoire des zones humides et des rives. S'il existe déjà communiquer sur son existence et le renforcer	54
BRN-7 Renforcer la présence d'arbres le long des routes en diversifiant les essences locales	55
BRN-8 Ré-ensauvager les friches industrielles après dépollution	56
BRN-9 Développer l'accompagnement du Conseil départemental de la Haute-Garonne pour l'installation de ruches, de nichoirs à oiseaux, d'hôtels à insectes, semences mellifères, ruches, ...	57
BRN-10 Créer des comités citoyens pour évaluer l'impact des politiques publiques sur la biodiversité	58
BRN-11 Légiférer sur le partage des espaces naturels publics (chasseurs, randonneurs, ...)	59
BRN-12 Créer un label quantitatif et qualitatif sur la biodiversité	60
BRN-13 Accompagner le développement de l'Eco-score (sur le modèle du Nutri-score) des politiques publiques	61
BRN-14 Renforcer l'information sur les espèces protégées en Haute-Garonne	62
BRN-15 Développer les actions hors-école	63
BRN-16 Développer les projets de potagers	64
 Les propositions du groupe Habitat, logement et énergie	 66
HLE-P1 Défendre la mise en place de tarifications éco-sociales de l'énergie, de l'eau et du numérique	67
HLE-P2 Encourager la construction et la rénovation d'un habitat dense et écoresponsable	69
HLE-P3 Mettre à disposition des citoyens un interlocuteur unique pour la construction ou la rénovation de l'habitat	71
HLE-P4 Sobriété - Informer, inciter et accompagner les particuliers, les entreprises et les agriculteurs à la sobriété en ressources : eau, énergie, etc.	74

HLE-P5 Encourager le développement des énergies renouvelables : photovoltaïque, éolien, petit hydroélectrique, géothermie, solaire thermique	76
HLE-6 Penser l'aménagement et le mobilier urbain pour favoriser un usage plus écoresponsable avec l'utilisation de matériaux responsables, locaux et si possible issus de la démolition	78
HLE-7 Mieux informer le public y compris dans les collèges sur les enjeux de l'eau et de l'énergie	79

Les propositions du groupe Mobilités inclusives **80**

MI-P1 Développer des lieux de sociabilité facteurs de partage et de mutualisation	81
MI-P2 Renforcer l'intermodalité dans un réseau en toile d'araignée pour favoriser la mobilité douce et l'usage des transports en commun	82

Les propositions du groupe Santé et environnement **84**

SE-P1 Évaluer, vulgariser, diffuser et prendre en compte l'impact sur la santé des pollutions, notamment celles en lien avec les nouvelles pratiques	85
SE-P2 Proposer une offre de soins plus diversifiée aux Haut-garonnais	88
SE-P3 Développer une communication positive en réponse à l'éco-anxiété	90
SE-P4 Encourager l'exercice physique en mettant l'accent sur la marche à pied quotidienne	92
SE-5 Développer des équipements inclusifs de pratique sportive en libre-service / libre accès	95
SE-6 Mettre le confort d'usage au cœur des priorités	96
SE-7 Lutter contre l'isolement et favoriser les résidences, équipements publics et activités intergénérationnels	97
SE-8 Faire de la lutte contre le harcèlement moral une priorité départementale	98
SE-9 Développer une approche One Health des questions de santé	99
SE-10 Développer une trame noire départementale	100
SE-11 Accompagner le développement des activités de nature (dans la nature et avec les animaux)	101
SE-12 Faire connaître et développer les actions du labo EVA notamment sur le bien-être animal et la qualité alimentaire	102
SE-13 S'engager dans un plan de lutte contre les perturbateurs endocriniens	103
SE-14 S'engager pour la santé au travail des Haut-garonnais	104
SE-15 Faire l'inventaire des actions existantes	105
SE-16 Sensibiliser les jeunes parents via les centres de protection maternelle et infantile (PMI) de l'impact de l'environnement (activités physiques, limitation des écrans...) sur la santé	106

Les préconisations du groupe Autoroute 69 sur les futurs projets routiers **108**

Préconisation 1 Prendre en compte et respecter les rapports des experts et des autorités scientifiques indépendantes et prendre en compte les avis qui en ressortent	109
Préconisation 2 Écouter et prendre en compte les avis des autorités environnementales (comme le Conseil national de protection de la nature (CNP) ou l'Autorité environnementale (AE) pour veiller à ce que les intérêts économiques ne prennent pas sur les enjeux environnementaux)	110
Préconisation 3 Systématiser les concertations citoyennes indépendantes en amont des projets d'infrastructures de transport et prendre en compte les avis	111
Préconisation 4 Renforcer le rôle prescriptif des procédures d'enquêtes publiques et/ou de la Commission nationale du Débat public (CNDP)	112
Préconisation 5 Appliquer sans attendre l'objectif de zéro imperméabilisation nette et compenser dès aujourd'hui toute imperméabilisation engendrée par des infrastructures de transport par une désimperméabilisation équivalente en termes de surface	113
Préconisation 6 Attendre que les recours en contentieux aient été jugés avant d'autoriser le commencement des travaux (notamment quand les travaux ont pour conséquence une atteinte grave sur les écosystèmes et sur l'environnement)	114



Je souhaite faire du dialogue citoyen une pierre angulaire de notre action. Cette première assemblée citoyenne, consacrée à la bifurcation écologique, ne fait que me conforter dans cette voie.

Sur la thématique retenue, nous en convenons tous : nous devons aller plus vite et prendre des décisions fortes pour réduire notre empreinte carbone et contenir le réchauffement climatique.

Le rapport qui m'a été présenté par les membres de l'Assemblée citoyenne, le 3 février dernier, m'a marqué par sa qualité. Il démontre à quel point les participants ont saisi les enjeux de la bifurcation écologique, sans forcément avoir une expertise préalable, ni des convictions chevillées au corps.

Ce résultat inspirant de 15 mois de réflexions partagées nous apporte une vision supplémentaire. Il mérite un retour à la hauteur de l'engagement. J'en avais fait la promesse lors de la session départementale du 26 mars dernier : nous avons instruit toutes les propositions, sans exception.

L'assemblée citoyenne planche actuellement sur « la mutation numérique de la société ». Il en émergera encore des propositions éclairantes. L'intelligence collective, lorsqu'elle partage des constats et de la donnée, arrive à des conclusions très intéressantes qui, j'en suis persuadé, peuvent servir à construire un avenir lucide et désirable.

Sébastien VINCINI

*Président du Conseil départemental
de la Haute-Garonne*



La réponse du Département aux propositions de l'Assemblée citoyenne sur la transition écologique marque l'aboutissement de l'engagement pris en 2021, celui d'associer les Haut-Garonnaises et les Haut-Garonnais aux politiques publiques qui les concernent. Cette démarche inédite sur notre territoire représente une évolution saine de la démocratie. Elle rapproche la décision politique des attentes des citoyens et nous permet de relever ensemble les défis auxquels sont confrontés nos territoires.

Sandrine Flouresses

*Vice-présidente du Conseil départemental
en charge du Dialogue citoyen, des Égalités et des Jeunesses*



La création de l'Assemblée citoyenne constitue une avancée démocratique majeure. Dans un contexte d'urgence climatique alarmant, nous avons souhaité que la première saisine porte sur une question essentielle pour notre collectivité : la prise en compte de l'enjeu de justice sociale dans la transition écologique.

Aude Lumeau Preceptis

*Ancienne conseillère départementale déléguée
au Dialogue citoyen*



Nous saluons la qualité, le sérieux et l'engagement des membres, dont les propositions contribueront à bâtir la nouvelle feuille de route départementale en faveur de la bifurcation écologique. À nous de poursuivre ensemble cet élan démocratique en Haute-Garonne.

Jean-Michel Fabre

*Ancien vice-président du Conseil départemental en charge de la
Transition écologique, des Mobilités douces, du Logement et de l'Habitat*

*Nouveau vice-président du Conseil départemental en charge de l'action
sociale de proximité, des Maisons des solidarités, de l'Insertion,
du Logement et de l'Habitat*

LES PROPOSITIONS DE L'ASSEMBLÉE CITOYENNE : UNE BOUSSOLE PRÉCIEUSE POUR LA BIFURCATION ÉCOLOGIQUE EN HAUTE-GARONNE

15 mois de travail, 6 séances plénières et plus de 30 réunions thématiques.

Des experts mobilisés

tout au long du processus pour éclairer les réflexions citoyennes avec les dernières connaissances techniques et scientifiques.

1 contribution citoyenne de grande qualité

qui dessine une véritable vision pour le territoire et donne tout son sens à cet exercice démocratique.

1 engagement fort du Département

prendre en compte cette contribution pour l'élaboration de sa nouvelle feuille de route en faveur de la bifurcation écologique.

Alors que le plan d'actions départemental en matière de transition écologique s'achèvera à la fin de l'année 2024, le Conseil départemental est au travail afin d'écrire **la nouvelle page de sa politique environnementale, qui sera celle d'une mobilisation résolue en faveur de la bifurcation écologique.**

En conjuguant l'accélération des grands chantiers majeurs pour l'avenir du territoire tels que l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, avec l'exigence de justice climatique et sociale, il s'agit d'élaborer un nouveau projet qui démontre par les actes que la bifurcation écologique est non seulement **l'unique voie pour préserver** notre planète, mais constitue également un outil **puissant d'amélioration de la vie quotidienne des habitants.**

Condition de réussite de la bifurcation écologique, l'un des défis majeurs est de rendre ces transformations **soutenables et acceptables par tous les citoyens.**

De par sa mission fondatrice en faveur des solidarités humaines et territoriales, l'échelon départemental s'affirme naturellement comme **le gardien du versant solidaire des transitions.** Grâce à son ancrage de proximité, il est également en mesure d'appréhender les enjeux environnementaux et sociaux **tels qu'ils se manifestent dans le quotidien des habitants**, et de les faire dialoguer dans des instances de concertation pour proposer des solutions adaptées dont les résultats peuvent être mesurés très concrètement.

Cette réflexion essentielle pour le Département sur **la conciliation des enjeux écologiques, sociaux et démocratiques** a pris corps le 22 octobre dernier, avec l'installation de l'Assemblée citoyenne immédiatement saisie de deux questions prépondérantes pour la collectivité :

- Comment prendre en compte l'enjeu de justice sociale dans la transition écologique ?
- Comment aller vers des sobriétés consenties et des efforts partagés par tous ?

Le **3 février 2024**, à l'issue de nombreux mois de travail, l'Assemblée citoyenne a officiellement remis **le rapport final de ses travaux** au Président du Conseil départemental. 6 membres de l'Assemblée citoyenne ont par la suite été invités à présenter les principaux éléments du rapport aux élus départementaux réunis en session le 26 mars 2024.



Le contenu du rapport de l'Assemblée citoyenne

Les citoyens membres ont formulé **53 propositions, dont 20 propositions prioritaires**, structurées autour de **5 thématiques majeures** :

- Agriculture et alimentation
- Biodiversité et ressources naturelles
- Habitat, logement et énergie
- Mobilités inclusives
- Santé et environnement

Chacune des propositions prioritaires est assortie **des objectifs poursuivis** par les citoyens ce qui permet d'appréhender la finalité recherchée à travers la proposition, et d'élargir l'éventail de réponses possibles au-delà du seul libellé. Les propositions prioritaires sont également accompagnées d'un certain nombre de mesures présentées comme autant de « **leviers d'action** » envisageables.

L'Assemblée citoyenne a par ailleurs souhaité rendre un avis sur le projet d'autoroute Toulouse-Castres, lequel est assorti de **6 préconisations concernant les futurs projets routiers.**

Enfin, bien loin d'une simple liste de mesures, cette contribution dessine **une véritable vision pour le territoire**, à travers le travail prospectif mené par un groupe transversal de citoyens sur le thème « Vers la Haute-Garonne en 2050 ».

→ Agriculture et Alimentation (AA) 12 propositions, dont 5 prioritaires.	→ Mobilités Inclusives (MI) 2 propositions prioritaires.
→ Biodiversité et Ressources Naturelles (BRN) 16 propositions, dont 4 prioritaires.	→ Santé et Environnement (SE) 16 propositions dont 4 prioritaires.
→ Habitat, Logement et Énergie (HLE) 7 propositions, dont 5 prioritaires.	→ Futurs projets routiers 6 préconisations.
Soit un total de 59 PROPOSITIONS	

2

Un examen exhaustif des propositions par le Conseil départemental

1 travail d'analyse exhaustif portant sur les 59 propositions

engagé dès la remise du rapport de l'Assemblée citoyenne, et tenant compte aussi bien des objectifs poursuivis par l'Assemblée citoyenne que des leviers d'action identifiés au soutien des propositions

1 première restitution

de l'analyse des propositions lors de la session du 26 juin 2024

1 rapport formalisant les réponses et les engagements du Conseil départemental

présenté aux membres de l'Assemblée citoyenne le 30 novembre 2024

1 droit de suite

qui permettra aux citoyens membres de vérifier la bonne mise en œuvre des réponses et engagements du Département

Le Département a souhaité s'emparer de **l'intégralité des 59 propositions** émises par l'Assemblée citoyenne. Ainsi, dès la remise du rapport, **un important travail d'analyse a été engagé** par les élus et les services départementaux afin de juger de la capacité du Département à se saisir des propositions formulées. Ont été identifiées en premier lieu les actions relevant des compétences du Conseil départemental, et celles relevant d'autres acteurs institutionnels du territoire. Ont ensuite été distinguées les actions déjà engagées et celles qui méritaient d'être renforcées, ainsi que les actions actuellement non traitées par la collectivité.

Les résultats de ce premier travail d'analyse ont été présentés **lors de la session du 26 juin 2024** durant laquelle les orientations stratégiques de la nouvelle politique de bifurcation écologique ont été adoptées : les membres de l'Assemblée citoyenne ont été invités à participer à cette séance pour assister à cette première restitution.

Depuis, l'analyse des propositions a été approfondie s'agissant notamment des mesures et/ou leviers d'action identifiés par les citoyens. Le Conseil départemental s'est également attaché à lever les questions d'opportunité et de faisabilité technique, juridique ou encore financière afin d'apporter **des éléments de réponse précis et argumentés**, et d'indiquer **les suites qui seront réservées à chacune des propositions**.

Ces éléments sont détaillés **dans le présent rapport de réponses et d'engagements** qui donnera lieu à une présentation lors de la séance de clôture de l'Assemblée citoyenne le 30 novembre 2024. Ce rapport constitue la première pierre du **droit de suite conféré aux citoyens membres de l'Assemblée** afin de leur expliciter la manière dont leurs contributions ont été prises en compte par le Département et ont pu modifier le processus de décision de l'administration comme ses pratiques internes.

Lors de cette séance de clôture, il sera également proposé **la création d'un groupe de suivi**, constitué de 10 ou 12 membres à parité, et auprès desquels le Conseil départemental rendra compte à intervalle régulier de la réalisation et de l'avancement des engagements pris dans le rapport.

3

Synthèse des réponses et des engagements du Conseil départemental

➔ **50 propositions ont été identifiées comme en cours et/ou à renforcer, soit 84 % des propositions déjà prises en compte par le Département**, ce qui vient confirmer la bonne trajectoire empruntée par la collectivité au regard des attentes des citoyens. Parmi ces 50 propositions, la contribution de l'Assemblée citoyenne permet de dégager **des axes de renforcement pour 42 d'entre elles**.

➔ **6 propositions ont été identifiées comme non traitées à ce jour par la collectivité et ont fait l'objet d'un examen attentif en opportunité et en faisabilité :**

- **3 d'entre elles vont permettre d'enrichir le logiciel d'action départemental :**

- Le ré-ensauvagement des friches industrielles après dépollution (*BRN-8*)
- Le développement d'une approche *One Health* des questions de santé (*SE-9*)
- Le développement d'une trame noire départementale (*SE-10*)

- **3 d'entre elles n'ont pas été retenues car considérées comme non opportunes au regard des actions déjà engagées ou des orientations choisies par ailleurs :**

- La création d'un label quantitatif et qualitatif sur la biodiversité (*BRN-12*) afin d'éviter une perte de lisibilité ; le Département s'engage en revanche à mieux valoriser les labels existants.
- L'accompagnement du développement de l'Eco-score des politiques publiques (*BRN-13*) au regard des difficultés de mise en œuvre du Nutri-Score ; le Département s'engage en revanche à renforcer l'évaluation des politiques publiques départementales via le développement d'indicateurs de suivi pertinents et la mise en place d'une budgétisation verte, dans le cadre de la nouvelle politique de bifurcation écologique.
- Le fait de conditionner le commencement des travaux d'infrastructures routières à l'épuisement des voies de recours (*A69-6*), en raison d'une impossibilité de mise en œuvre du fait des obligations réglementaires d'une part, et de la nécessité de réduire le délai des réponses apportées aux besoins des habitants et des territoires d'autre part.

➔ **9 propositions ont été identifiées comme hors du champ des compétences du Département** et, dans leur majorité, il est proposé de les relayer aux autorités/organisations compétentes ou de les verser au débat dans le cadre de dialogue existant entre le Conseil départemental et ses partenaires (cf. détail page 19) :

- Certaines mesures relatives à l'accompagnement des agriculteurs (*AA-P1*) - telles que l'usage des énergies fossiles pour les engins agricoles, l'accès aux nouvelles technologies agricoles, le recrutement de main d'œuvre saisonnière, la plantation d'arbres fruitiers et l'embauche de maraîchers.
- La question du développement et de la coordination des monnaies locales (*AA-P5*) qui relève du champ du commerce (loi NOTRe).

- La question de l'expérimentation du transfert de certaines classes spécialisées dans les exploitations agricoles (AA-7).
- La question de l'extension de l'accès au service de remplacement de l'agriculteur (AA-8).
- La proposition de donner une personnalité juridique à la Garonne (BRN-P1).
- Le financement des installations permettant de récupérer les eaux usées ou pluviales pour les particuliers (BRN-P2)
- Certaines mesures réglementaires contraignantes relatives à l'habitat (HLE-P2) telles que la mise en location des résidences secondaires, l'encadrement des activités hôtelières non professionnelles (type Airbnb) dans les zones en tension, la réaffectation de la taxe foncière.
- La question de la santé intégrative et des pratiques de soins dites non conventionnelles (PSNC) ou médecines naturelles (SE-P2).
- La mise en place d'aides financières tout public type tickets « sport », bons d'achat, réductions pour les salles de sport (SE-P4).

Des enseignements essentiels pour l'élaboration de la nouvelle feuille de route départementale

Enseignement n°1 : le Département est sur une trajectoire en phase avec les attentes des citoyens, avec 84% des propositions déjà prises en compte dans le logiciel d'action départemental

4

Les propositions de l'Assemblée citoyenne viennent conforter les dispositifs et les projets départementaux en cours de déploiement :

- le plan agro-écologie 2023-2027 s'agissant de l'accompagnement des agriculteurs dans la transition écologique, et les dispositifs de soutien aux agriculteurs en difficulté
- le plan en faveur de la qualité alimentaire et la nouvelle démarche « 100% fait maison, local et bio » dans les collèges haut-garonnais s'agissant de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la sensibilisation des collégiens au « bien manger » et de l'accompagnement des collèves dans la mise en place de la loi EGALIM
- l'expérimentation d'une Sécurité sociale de l'alimentation
- les dispositifs en faveur du développement des circuits courts : Forum circuits courts, Agrilocal31, DirectFermiers31, etc.
- le projet de territoire Garon'Amont (PTGA) et le Schéma départemental d'alimentation en eau potable (SDAEP31) s'agissant de la préservation de la ressource en eau
- la politique départementale de classement des Espaces Naturels Sensibles, le Conservatoire Départemental des Zones Humides, le plan Arbres et Forêts, le plan de gestion des plantations d'alignement des pollinisateurs et de l'apiculture en Haute-Garonne ou encore la participation au Pacte de la Haie s'agissant de la préservation de la biodiversité
- le programme de construction des nouveaux collèges, la programmation pluriannuelle de travaux de rénovation énergétique
- la nouvelle Charte départementale de la commande publique intégrant un Schéma des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) ambitieux en terme d'insertion sociale, d'inclusion et de bifurcation écologique
- les plans de sobriété en énergie et en eau de la collectivité
- la stratégie départementale en faveur des jardins collectifs s'agissant de l'accompagnement des projets de potagers
- la politique départementale de l'habitat et le déploiement du Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME31) s'agissant de la lutte contre la précarité énergétique
- la stratégie départementale des mobilités cyclables (Réseaux express Vélo, soutien au réseau secondaire de pistes cyclables), programme de développement des aires de covoiturage, etc.
- la stratégie départementale visant la neutralité carbone incluant le développement des énergies renouvelables
- les dispositifs visant au rapprochement des services publics départementaux des habitants : PDIAMS (Programme Départemental d'Implantation et d'Adaptation des Maisons des Solidarités), déploiement des Maisons de proximité, déploiement de nouveaux centres d'incendie et de secours, sectorisation des collèges, lecture publique (bibliobus), soutien à la création d'équipements publics notamment de maisons de santé au cœur des territoires

- les dispositifs concourant au desserrement économique et à la revitalisation des centres bourgs : dispositif « Cœur de vie », contractualisation territoriale, soutien à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)
- les dispositifs départementaux soutenant la vitalité culturelle et la dynamique associative du territoire
- les actions de lutte contre les pollutions et nuisances, la politique de prévention santé à tous les âges de la vie, le plan d'actions sport-santé, les actions de lutte contre les déserts médicaux s'agissant de la santé environnementale
- la généralisation de l'approche inclusive, le plan de lutte contre le harcèlement scolaire, le plan de lutte contre les violences faites aux femmes
- l'exemplarité et l'innovation sociale dans le fonctionnement de la collectivité (plans de sobriété, manifestations éco-responsables, etc.), la gestion des sites départementaux, la santé au travail des agents, etc.

➔ **Les propositions de l'Assemblée citoyenne vont également dans le sens des réflexions engagées par le Département s'agissant des nouveaux dispositifs / projets en cours d'élaboration qui ont vocation à faire partie intégrante de la nouvelle feuille de route bifurcation écologique :**

- le futur Projet alimentaire départemental visant à formaliser la stratégie de la collectivité en matière d'agriculture et d'alimentation durables : un pré-diagnostic territorial est en cours de réalisation dans le cadre de la préfiguration de ce projet.
- le futur règlement « Préservation et régénération des milieux naturels de la Haute-Garonne » s'agissant des nouvelles modalités d'accompagnement proposées aux collectivités pour la préservation de la biodiversité
- la future stratégie foncière départementale qui intégrera notamment la question de la préservation du foncier agricole.
- le nouveau référentiel de construction des collèges neufs et des opérations de rénovation énergétique visant à maintenir et renforcer le haut niveau d'exemplarité de la collectivité dans ce domaine
- la nouvelle vision stratégique de l'aménagement du territoire incluant les questions de desserrement économique, d'urbanisme des courtes distances, de renaturation des sols, de sobriété foncière comme point d'équilibre au Zéro Artificialisation Nette (ZAN), etc.
- les évolutions de la politique de solidarité territoriale en faveur de la bifurcation écologique
- la révision en cours de la politique départementale de l'habitat
- le travail partenarial engagé avec le Syndicat départemental d'électricité de la Haute-Garonne (SDEHG) sur le développement des énergies renouvelables
- le nouveau schéma départemental du tourisme durable en cours d'élaboration, intégrant le développement de l'itinérance douce
- la réflexion croisée « Culture et transitions » visant à faire émerger de nouveaux récits désirables et des solutions inspirantes
- la future doctrine sur les investissements en infrastructures de la collectivité

- le futur plan d'actions en cours d'élaboration, sur la base du bilan carbone 2022, visant à identifier les principaux leviers de décarbonation de la collectivité dans l'objectif de s'inscrire dans la stratégie Nationale Bas Carbone : - 25% émissions de Gaz à Effet de Serre à horizon 2030.

Enseignement n°2 : le travail des citoyens va enrichir les politiques départementales en permettant l'identification de nombreux axes de renforcement et l'appréhension de nouvelles thématiques d'action

➔ **Le Département fait le constat qu'un grand nombre de propositions expriment une demande forte de protection et de préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, en lien avec un nécessaire changement du rapport à la nature et au vivant.**

Cette question est fondamentale pour le Département qui a érigé la protection de la nature en priorité forte d'action depuis de nombreuses années. Les propositions de l'Assemblée citoyenne vont permettre de renforcer très concrètement l'arsenal de protection déjà mis en oeuvre, mais aussi d'enrichir la réflexion en cours sur le changement des récits et des imaginaires qui fera partie intégrante de la nouvelle politique de bifurcation écologique.

- **Des engagements pour répondre aux aspirations citoyennes de préservation, d'accès et de reconnexion à la nature, en lien avec l'émergence de nouveaux récits sur le rapport au vivant**
 - Structurer une stratégie en faveur de la préservation des sols agricoles, dans le cadre d'une véritable stratégie foncière départementale (AA-P1)
 - Réaliser des analyses agro écologiques à la parcelle chez des agriculteurs volontaires sur des enjeux ciblés comme l'érosion des sols, la protection des pollinisateurs, la réalisation d'économies d'eau (AA-P1)
 - Lancer une étude d'opportunité et de faisabilité portant sur la création de PAEN : Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces Agricoles Et Naturels (AA-P1)
 - Définir une nouvelle stratégie de développement des espaces naturels sensibles et des zones humides (affermir la dynamique de classement, poursuivre la mise en place progressive de plans de gestion, etc.), et élaborer un plan de communication sur ce sujet pour faire connaître la démarche en valorisant l'accès à la nature offert aux citoyens par ces espaces (BRN-6)
 - Lancer la démarche PDESI (Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires) pour accompagner le développement des activités de nature (SE-11)
 - Étudier la possibilité d'accompagner les projets de potagers portés par les collectivités
 - Intégrer la notion de liberté de mouvement proposée par l'Assemblée citoyenne pour promouvoir l'activité physique quotidienne et dans la nature (BRN-16)
 - Intégrer la question du ré-ensauvagement des friches industrielles après dépollution dans les réflexions départementales : au sein du futur règlement « Préservation et régénération des milieux naturels de la Haute-Garonne », s'agissant de l'exemplarité des projets de construction du Conseil départemental (collèges, etc.) en lien avec l'objectif « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN), dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle vision stratégique

- départementale de l'aménagement et au sein de la politique de solidarité territoriale s'agissant de l'accompagnement proposé aux territoires, dans la réflexion sur le développement des énergies renouvelables sur le territoire haut-garonnais (BRN-8)
- Porter une attention aux suites qui seront réservées à la démarche visant à donner une personnalité juridique à la Garonne, démarche qui revêt une forte dimension symbolique en lien avec les nouveaux récits, et répondre positivement à la sollicitation des membres de l'assemblée citoyenne souhaitant se constituer en association pour porter ce sujet (BRN-P1)

L'Assemblée citoyenne a généré une dynamique féconde d'engagement citoyen sur le territoire dont le Département se félicite : certains membres ayant saisi le Département de leur souhait de constituer une association pour porter le sujet de la personnalité juridique de la Garonne (« personnalisation garonna »), un soutien en ingénierie sera proposé le cas échéant par les services départementaux pour accompagner la constitution de cette structure.

- **Des engagements pour réinterroger les modes de vie et les pratiques de consommation notamment dans le domaine de l'alimentation :**
 - Engager une réflexion sur les fruits et légumes non calibrés (« fruits moches ») ainsi que sur le sujet des dates limites de consommation et des dates limites d'utilisation optimale (DLC/DLUO), incluant (AA-P2) :
 - L'utilisation possible des fruits et légumes non calibrés en restauration scolaire (avec la question de l'acheminement jusqu'aux établissements)
 - Le lien avec les structures de l'aide alimentaire, dans le prolongement des 1^{ères} Rencontres entre agriculteurs et structures de l'aide alimentaire organisées en mars 2023
 - Le lien avec les caisses d'alimentation (en lien avec la proposition AA-P3) avec notamment la possibilité d'étudier l'opportunité de sensibiliser les membres des caisses d'alimentation sur l'approvisionnement en « produits non calibrés » dans le cadre de l'expérimentation de la sécurité sociale de l'alimentation
 - La question du système d'alerte des stocks invendus
 - La question du changement des récits à accompagner (un produit avec une DLC imminente / dépassée est encore mal considéré par les convives qui l'associent à une prestation dégradée) dans la nécessaire conciliation avec les enjeux sanitaires de la restauration collective.
 - Porter le sujet de la lutte contre le gaspillage alimentaire auprès des institutions compétentes et/ou acteurs concernés dès lors que le contexte et le cadre s'y prêtent : par exemple lors de la parution de la future Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat, ou dans le cadre des conclusions de l'expérimentation de la sécurité sociale de l'alimentation (AA-P2)
 - Suivre attentivement la réflexion émergente autour de la création d'une nouvelle monnaie locale dans le cadre de l'expérimentation de la sécurité sociale de l'alimentation (AA-P5)
 - Engager une réflexion sur le fléchage du secours financier exceptionnel pour les achats de première nécessité vers des structures labélisées par les monnaies locales (AA-P5)
 - Intégrer la notion d'intelligence de l'usage proposée par l'Assemblée citoyenne s'agissant des récits autour de la sobriété : moins négative que la sobriété qui recèle la notion d'effort, elle permet de réhabiliter l'idée de répondre à ses justes besoins (HLE-P4)

- **Des engagements pour renforcer la prise en compte de l'éco-anxiété, tout particulièrement chez les jeunes :**
 - Documenter la question de l'éco-anxiété chez les jeunes, notamment via la démarche de participation citoyenne engagée dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle politique de bifurcation écologique (saisine du Conseil départemental des jeunes) et, le cas échéant, étudier les leviers mobilisables par le CD31 pour y répondre : rôle de la Maison des adolescents, politique culturelle, projet éducatif départemental, etc. (SE-P3)



D'autres propositions viennent soutenir la nécessité de développer les politiques éco-sociales pour combattre les inégalités environnementales et inclure tous les publics dans la bifurcation écologique.

Il s'agit d'un sujet essentiel pour la collectivité départementale : au regard de ses missions fondatrices en faveur des solidarités humaines, la justice sociale et climatique constituera un volet majeur de la nouvelle politique de bifurcation écologique.

- **Des engagements pour une bifurcation écologique juste (lutte contre la précarité énergétique, accès à une alimentation saine et durable pour tous, etc.)**
 - Poursuivre l'expérimentation d'une Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA) et dresser des perspectives dans le cadre d'une mise en commun des expériences similaires réalisées par d'autres territoires (AA-P3) :
 - Mobiliser des publics en situation de précarité alimentaire via les travailleurs sociaux du département (fiche action du Contrat local des solidarités)
 - Faire connaître / rendre visible le projet auprès du grand public et des professionnels de l'action sociale du CD31.
 - Développer l'expertise et les analyses en interne s'agissant de la mise en place de tarifications éco-sociales afin de pouvoir opportunément porter/défendre une position sur ces sujets auprès des autorités compétentes lorsque le contexte et le cadre s'y prêtent, et dans le respect des compétences de chacun (HLE-P1)
 - Œuvrer à une meilleure coordination des acteurs de la rénovation énergétique pour faciliter les démarches des habitants dans le souci de la proximité en proposant de mettre en place un pacte territorial avec les collectivités qui le souhaitent (HLE-P3)
- **Des engagements pour une bifurcation écologique inclusive :**
 - S'attacher à valoriser les pratiques de sobriété des publics en situation de précarité, notamment dans le cadre de la démarche de participation citoyenne engagée en vue de l'élaboration de la nouvelle politique de bifurcation écologique (HLE-P4)
 - Étudier l'élargissement de la lutte contre le harcèlement et les violences de manière générale à de nouveaux publics tels que les personnes en situation de handicap (SE-8)
 - Engager des campagnes d'information et de sensibilisation en direction des agents départementaux autour des sujets de harcèlement et de lutte contre les discriminations pour une collectivité inclusive, et être exemplaire sur la prise en charge des alertes Harcèlement et le niveau de sanctions disciplinaires en cas de faits avérés (SE-8)
 - Renforcer l'approche inclusive dans toutes les politiques départementales : pratique sportive, habitat, etc. (SE-5, SE-7)

➔ La question des pollutions et des nuisances ressort au premier plan des préoccupations citoyennes.

Dans le cadre de la nouvelle politique en faveur de la bifurcation écologique, le Conseil départemental entend se saisir plus fortement de ce sujet avec **des engagements pour appréhender la question des pollutions et des nuisances plus largement, dans une véritable approche « One Health » (« Une seule santé »)** :

- Documenter la question des nuisances/pollutions dans une approche « One Health » en lien avec le monde scientifique, et mieux partager et diffuser l'information auprès du grand public (SE-P1, SE-9)
- Lancer une démarche visant à l'élaboration d'un nouveau plan plus ambitieux pour lutter contre la prolifération et les effets des perturbateurs endocriniens (SE-P1, SE-13)
- S'agissant des nouvelles pratiques identifiées par l'Assemblée citoyenne (éoliennes, ondes wi-fi, etc.), porter une attention aux dernières publications scientifiques sur ces sujets, et étudier les marges d'action Département avec des réserves quant à la faisabilité (SE-P1)
- Renforcer le volet prévention santé, particulièrement auprès des publics prioritaires pour le Département (collégiens, personnes en situation de précarité) afin d'accompagner le nécessaire virage par rapport à l'approche curative encore prédominante, en participant à l'amélioration de l'état de santé des habitants pour réduire/retarder la nécessité de s'inscrire dans un parcours de soins (SE-P2)
- Partager des éléments territorialisés de diagnostic sur l'offre médicale, notamment ceux recueillis dans le cadre du diagnostic des vulnérabilités au changement climatique des territoires haut-garonnais, et faire valoir les besoins des territoires auprès des autorités nationales (SE-P2)
- Afin de promouvoir l'activité physique quotidienne, étudier au cas par cas et selon les demandes des territoires : les démarches de type pédibus, les aménagements de bas-côtés des routes, la mise en place de sens uniques (SE-P4)
- S'attacher à la prise en compte des pollutions lumineuses, en lien avec le sujet de la trame noire, en s'emparant utilement du travail engagé par le CEREMA sur la radance nocturne et en participant à l'étude lancée par la Région Occitanie en vue de la réalisation d'une cartographie régionale de la trame noire (SE-P1, SE-10)
- Développer la sensibilisation sur la question de l'exposition aux écrans sur la base du rapport de la commission d'experts sur l'impact de l'exposition des jeunes aux écrans du 30 avril 2024 (SE-16)

➔ Les propositions font enfin ressortir des attentes citoyennes très fortes s'agissant de l'exemplarité de l'institution départementale.

Les ambitions poursuivies à travers la nouvelle feuille de route bifurcation écologique s'accompagneront **d'engagements renforcés de la collectivité sur le volet de l'éco-exemplarité** :

- Réaliser une information régulière sur la mise en œuvre des engagements du Département s'agissant de l'évaluation des impacts de ses politiques publiques sur la biodiversité afin de renforcer la transparence (BRN-10)
- Renforcer l'évaluation des politiques publiques départementales via le développement d'indicateurs de suivi pertinents et la mise en place d'une budgétisation verte (BRN-13)

- Maintenir et renforcer le haut niveau d'exemplarité de la collectivité dans le domaine de la construction et de la réhabilitation des collèges (BRN-P4), en s'appuyant sur :
 - la nouvelle Charte départementale de la commande publique intégrant un SPASER pour susciter l'innovation
 - le référentiel de construction des collèges neufs et des opérations de rénovation énergétique en cours de refonte pour affirmer l'exemplarité
 - le travail en cours sur la sobriété foncière et la doctrine ERC (Eviter, Réduire, Compenser)
 - bâtiments plus compacts ou modulaires pour réduire l'emprise au sol, systématisation du recours à un écologue, renforcement de la mutualisation des équipements et/ou intégration de nouveaux usages qui nourrira l'élaboration d'une véritable stratégie foncière départementale dans l'objectif « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN).
- Encourager la construction et la rénovation d'un habitat dense et écoresponsable via les leviers incitatifs de la politique départementale de l'habitat et de la politique de solidarité territoriale, s'agissant notamment des sujets suivants (HLE-P2) :
 - Remobilisation du logement vacant, via la mise en place d'une analyse sur la réalité du sujet en Haute-Garonne en vue d'identifier des axes d'intervention
 - Habitat collectif : élaboration d'une stratégie foncière départementale en vue de la mobilisation du foncier pour la construction de Logements Locatifs Sociaux (LLS), incitation à la réhabilitation des LLS (dispositif expérimental d'accompagnement à la réhabilitation des LLS de la SAC Garonova)
 - Accompagnement de la réhabilitation de l'habitat privé en centres-bourgs et/ou à proximité des moyens de transport, par exemple via les dispositifs opérationnels de type OPAH (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat) qui permettent la revalorisation des centres-bourgs.
- Intégrer les préconisations de l'Assemblée citoyenne dans la future doctrine sur les investissements en infrastructures du Département (A69-1 à 6) :
 - Formaliser les préconisations déjà à l'œuvre dans les pratiques du Département : prendre en compte et respecter les rapports des experts et des autorités scientifiques indépendantes (A69-1), écouter et prendre en compte les avis des autorités environnementales (comme le Conseil national de protection de la nature (CNP) ou l'Autorité environnementale (AE) pour veiller à ce que les intérêts économiques ne priment pas sur les enjeux environnementaux (A69-2), systématiser les concertations citoyennes indépendantes en amont des projets d'infrastructures de transport et prendre en compte les avis (A69-3),
 - Renforcer l'information faite aux citoyens s'agissant du suivi des prescriptions et de la prise en compte des recommandations issues des procédures d'enquêtes publiques et/ou de la Commission nationale du Débat public (CNDP) en réalisant un bilan régulier de la mise en œuvre de cet engagement pour renforcer la transparence (A69-4)
 - Intégrer la renaturation équivalente des surfaces imperméabilisées comme un objectif à moduler selon les préconisations de la loi en vigueur en fonction de la nature de l'infrastructure envisagée (route ou piste cyclable par exemple) et en tenant compte des contraintes de la collectivité en termes de maîtrise du foncier sur le territoire (A69-5)

- À noter l'impossibilité pour le Département de mettre en œuvre la dernière préconisation (A69-6) pour des raisons tenant aux obligations réglementaires d'une part, et pour incompatibilité avec la nécessité de réduire le délai des réponses apportées aux besoins des habitants et des territoires d'autre part.

Enseignement n°3 : les propositions de l'Assemblée citoyenne viennent interpellier le Département sur ses dispositifs d'information et de communication car les actions existantes sont insuffisamment connues

D'une manière générale, il est à noter que les propositions de l'Assemblée citoyenne viennent interpellier le Département sur la nécessité de réinterroger ses dispositifs **d'information et de valorisation des actions déjà engagées.**

La collectivité s'engage à renforcer en premier lieu ses dispositifs de communication **sur les sujets suivants soulevés par les citoyens :**

- Élaborer un plan de communication sur les Espaces Naturels Sensibles et les Zones Humides pour faire connaître la démarche tout en s'attachant à valoriser l'accès à la nature offert aux citoyens par ces espaces (BRN-6)
- Mieux valoriser les labels existants sur la biodiversité, notamment les Espaces Naturels Sensibles (BRN-12)
- Renforcer l'information sur les espèces protégées en Haute-Garonne via l'amplification de la mise à disposition des données naturalistes sur l'Open Data (BRN-14)
- Mieux partager et diffuser l'information auprès du grand public sur la question des pollutions et des nuisances (SE-P1)
- Mieux valoriser les actions du Laboratoire EVA31, notamment sur le bien-être animal et la qualité alimentaire (SE-12).

Enseignement n°4 : les propositions de l'Assemblée citoyenne dépassent le simple cadre des compétences départementales ; elles appellent le Département à jouer un rôle de relais, voire à être porteur de plaidoyers, auprès des partenaires et institutions compétentes

Le Département s'engage à **relayer auprès des institutions et acteurs compétents les propositions qui ne relèvent pas de son champ de compétences :**

- La question de l'expérimentation du transfert de certaines classes spécialisées dans les exploitations agricoles (AA-7) sera relayée auprès de l'Éducation nationale.
- La question de l'extension de l'accès au service de remplacement de l'agriculteur (AA-8) sera relayée auprès de la structure et des autres partenaires du Service de remplacement.
- La proposition de donner une personnalité juridique à la Garonne (BRN-P1) sera relayée au Président de la CLE du SAGE Garonne, acteur clé de la gouvernance de l'eau à l'échelle locale.

- Certaines mesures relatives à l'accompagnement des agriculteurs (AA-P1) – telles que l'usage des énergies fossiles pour les engins agricoles, l'accès aux nouvelles technologies agricoles, le recrutement de main d'œuvre saisonnière, la plantation d'arbres fruitiers et l'embauche de maraîchers – seront relayées aux institutions compétentes et aux partenaires (Région Occitanie, communes, Chambre d'agriculture 31, etc.).
- La question du développement et de la coordination des monnaies locales (AA-P5) qui relève du champ du commerce (loi NOTRe) sera relayée auprès des acteurs compétents comme les associations soutenant les monnaies locales, les acteurs de l'économie sociale et solidaire, la Région Occitanie, la Chambre de commerce et d'industrie (CCI 31), etc.
- Certaines mesures réglementaires contraignantes relatives à l'habitat (HLE-P2) – telles que la mise en location des résidences secondaires, l'encadrement des activités hôtelières non professionnelles (type Airbnb) dans les zones en tension, la réaffectation de la taxe foncière (le Département ne touche plus de taxe foncière depuis l'année 2021) – seront relayées auprès des institutions compétentes et/ou acteurs concernés dès lors que le contexte et le cadre s'y prêtent.

Le Département s'engage encore **à appuyer et à faire valoir autant que possible, y compris par des plaidoyers, les priorités dégagées par l'Assemblée citoyenne** auxquelles il participe :

- s'agissant de l'accompagnement des agriculteurs dans la transition écologique : dans le cadre des coopérations territoriales et du dialogue à l'œuvre avec les partenaires (Région Occitanie, communes, Chambre d'agriculture 31, etc.) (AA-P1)
- dans le domaine de l'alimentation et de la lutte contre le gaspillage alimentaire : dès lors que le contexte et le cadre s'y prêtent, par exemple lors de la parution de la future Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC) à laquelle le Département sera attentif, ou dans le cadre des conclusions de l'expérimentation de la sécurité sociale de l'alimentation qui ont vocation à être partagées avec d'autres territoires expérimentateurs et portées au niveau national (AA-P2)
- s'agissant des questions touchant à l'aménagement du territoire et aux mobilités : dans le cadre des coopérations territoriales et des avis rendus sur les documents de planification et d'urbanisme en tant que Personne Publique Associée, ou encore dans le cadre du dialogue avec les Autorités Organisatrices de la Mobilité (MI-P1 et MI-P2)
- s'agissant de la transition écologique dans les collèges, incluant les questions de la transmission du goût et de la dignité du métier d'agriculteur, de la sensibilisation des élèves au bien manger, du développement des actions hors école ou encore de la sensibilisation sur les enjeux de l'eau et de l'énergie : dans le cadre du dialogue et des partenariats avec l'Éducation nationale (AA-6, AA-10, BRN-15, HLE-7)
- dans le domaine de la santé, notamment la lutte contre les déserts médicaux : le Département pourra partager des éléments territorialisés de diagnostic sur l'offre médicale, notamment ceux recueillis dans le cadre du diagnostic des vulnérabilités au changement climatique des territoires haut-garonnais, et faire valoir les besoins des territoires auprès de l'État, via l'Agence Régionale de Santé (ARS) notamment (SE-P2)

D'une manière générale, parce qu'ils portent une véritable vision pour le territoire haut-garonnais, les travaux de l'Assemblée citoyenne sur la transition écologique constituent **une source de réflexion pour tous les acteurs locaux, élus et partenaires du Département**, qui sont invités à prendre connaissance du rapport, consultable et téléchargeable sur le site internet de la collectivité à l'adresse suivante :

<https://www.haute-garonne.fr/service/donner-la-parole-aux-citoyens>

Comment lire ce document

Ce document est organisé autour des 5 grandes thématiques afin de garder l'esprit et la cohérence du travail réalisé par les comités de travail de l'Assemblée citoyenne.

Chaque proposition est reprise et détaillée et ses objectifs sont expliqués. Pour chacune d'elle, l'/les institution(s) compétente(s) sont précisées car cela engage différemment le Conseil départemental de la Haute-Garonne.

Pour celles qui engagent le Conseil départemental de la Haute-Garonne, les réponses sont de 3 types : « action déjà engagée », « action à renforcer » et « action à étudier »



Agriculture et alimentation

PROPOSITIONS PRIORITAIRES

AA - P1

Accompagner les agriculteurs pour mettre en œuvre et promouvoir des techniques de cultures favorables à la transition écologique et adaptées au changement climatique

Objectifs poursuivis

Favoriser la mise en place de pratiques agricoles durables reconnues par le monde scientifique, portées par les exploitants et relayées par les pouvoirs publics ; cela implique à la fois des besoins de formations, de main d'œuvre et de moyens, sans omettre les besoins de rentabilité et de sécurité alimentaire à l'échelle du territoire.

Institution(s) compétente(s)

Europe / État (DDT, DRAAF) sur le volet réglementation environnementale

Région, Conseil départemental de la Haute-Garonne, Communes et EPCI selon les actions

Chambre d'agriculture

Détail de la proposition

- Renforcer l'application de l'existant : maintien des haies, renforcement des aides et conseils, réaffectation de terrains publics vacants pour jardins partagés, lutte contre les plantes envahissantes, interdiction et contrôle de l'usage de produits controversés.
- Fixer des objectifs ambitieux à l'échelle du département pour que les pratiques durables soient la norme : conservation des sols, économies d'eau, réduction des énergies fossiles et de l'usage des pesticides/phytosanitaires, développement de l'agriculture biologique (AB).
- Mettre en place de nouvelles actions permettant d'atteindre ces objectifs le plus rapidement possible : analyse agroécologique à la parcelle, reboisement des parcelles difficilement cultivables, accès aux nouvelles technologies agricoles, réserves d'eau de dimension raisonnable, plantation d'arbres fruitiers dans les communes, embauche d'agriculteurs par les collectivités, recrutement de main d'œuvre pour les activités saisonnières notamment.
- L'ensemble des propositions peuvent faire l'objet d'un PAEN.
- Le Conseil départemental peut mener un travail avec ses partenaires, notamment la Chambre d'agriculture, sur ces questions.

Actions déjà engagées par le Conseil départemental

Le CD31 déploie déjà un socle d'actions solide dans ce domaine :

- **Plan agroécologie 2023-2027** intégrant les enjeux de préservation des sols, de réduction de l'utilisation d'intrants, des économies d'eau et de l'irrigation de résilience (en lien avec le Projet de territoire Garon'Amont pour la ressource en eau).
- **Accompagnement par 27 conseillers agroenvironnement (CAE)** comprenant le conseil sur les pratiques d'adaptation au changement climatique.
- **Partenariat technique et financier avec les associations du monde agricole dont la Chambre d'agriculture 31.**

Sur le détail des mesures proposées

Renforcer l'application de l'existant et fixer des objectifs ambitieux à l'échelle du Département

- **Haies et bosquets** : accompagnement des CAE aux dossiers PAC (Politique Agricole Commune) permettant de rappeler l'obligation réglementaire aux agriculteurs et de les inciter à créer de nouvelles surfaces (conditionnalité des aides PAC depuis 2023), ; dispositif spécifique pour la plantation de haies (cf. proposition BRN-P3) ; mise en place à venir dans chaque DDT d'un guichet unique d'accès et d'information à la réglementation sur les haies.

- *Renforcement du conseil et des aides*, y compris sur les plantes envahissantes : effectif avec le Plan agroécologie (avec la limite de la loi Notre concernant les aides financières).
- *Réaffectation de terrains vacants* : accompagnement financier des communes prévu dans le cadre de la politique en faveur des jardins collectifs.
- *Produits controversés* : aucun pouvoir réglementaire/de police du CD31 (compétence Europe / État) mais accompagnement par la CAE pour la réduction de l'usage d'intrants.
- *Préservation des sols* : diagnostics d'exploitation, diagnostics érosion, accompagnement à des pratiques agricoles en faveur des sols (couverts végétaux, sens de cultures, mise en place de haies, de bandes enherbées, sensibilisation et expérimentations).
- *Eau* : diversification des assolements, choix de cultures économes en eau / irrigation de résilience (diagnostics-accompagnements, actions de l'Observatoire sur les économies d'eau agricole).
- *Agriculture biologique (AB)* : levier de la restauration collective activé avec la démarche «100% fait maison, local et bio» dans les collèges, partenariat technique et financier avec l'association Bio Ariège Garonne, promotion de l'AB et appui aux démarches d'installation des agriculteurs via l'accompagnement des CAE (certains pouvant être des candidats futurs «bio» sur les terres de collectivités : bail environnemental/espace-tests agricoles), accompagnement des communes via Haute-Garonne Ingénierie pour l'installation de producteurs sous label AB sur des terrains communaux, etc.
- *Usage des énergies fossiles pour les engins agricoles* : hors compétence (Région).

Mettre en place de nouvelles actions :

- *Analyse agro écologique à la parcelle* : difficilement réalisable à l'échelle du Département mais possible chez des agriculteurs volontaires sur des enjeux ciblés comme l'érosion des sols, la protection des pollinisateurs, la réalisation d'économies d'eau.
- *Reboisement de parcelles difficilement cultivables* déjà prévu dans le Plan Arbres et Forêts du CD31.
- *Réserves d'eau de dimension raisonnable* : étude et concertation réalisées dans le cadre du PTGA (Projet de Territoire Garon'Amont).
- *Accès aux nouvelles technologies agricoles, recrutement de main d'œuvre saisonnière (État / Région) / plantation d'arbres fruitiers, embauche de maraîchers (communes)* : hors compétence.

PAEN (Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels) : non effectif.

Partenariat avec la Chambre d'agriculture 31 : déjà effectif sur nombre de sujets (convention pluriannuelle de partenariat).

Analyse et suites à donner

En cours, à renforcer :

→ **Poursuivre la dynamique engagée à travers la mise en œuvre du plan agroécologie 2023-2027**

→ **Nouvelles actions à mettre en œuvre**

- **Partager les priorités dégagées par l'Assemblée citoyenne** dans le cadre des coopérations territoriales et du dialogue à l'œuvre avec la Région Occitanie et la Chambre d'agriculture 31.
- **Structurer une stratégie en faveur de la préservation des sols**, à partir des actions déjà mises en œuvre en termes de diagnostic, d'accompagnement et de sensibilisation.
- **Réaliser des analyses agro écologiques à la parcelle chez des agriculteurs volontaires** sur des enjeux ciblés comme l'érosion des sols, la protection des pollinisateurs, la réalisation d'économies d'eau.
- **Lancer une étude d'opportunité et de faisabilité portant sur la création de PAEN (Périmètres de Protection des Espaces Agricoles et Naturels).**

Hors compétence s'agissant certaines mesures proposées : usage des énergies fossiles pour les engins agricoles (Région) ; accès aux nouvelles technologies agricoles / recrutement de main d'œuvre saisonnière (État / Région) ; plantation d'arbres fruitiers / embauche de maraîchers (communes).

→ **À relayer auprès des institutions compétentes (État/Région/communes) selon les mesures.**

AA - P2

PROPOSITIONS PRIORITAIRES

Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire**Objectifs poursuivis**

Réduire les dépenses associées (financières, énergétiques), et proposer une solution à ceux dont les besoins alimentaires ne sont pas satisfaits, le plus souvent par l'intermédiaire des banques alimentaires.

Institution(s) compétente(s)

État,
Collectivités locales

Détail de la proposition

- Actions de sensibilisation impliquant des associations.
- Exemplarité des cantines des collèges, du restaurant du HDD et des réceptions.
- Plaidoyer auprès de la grande distribution, au regard de la destruction des périssables et de la défiscalisation des dons alimentaires dont elle bénéficie, si besoin à l'appui de la proposition AA - P3 «SSA» (Sécurité sociale de l'alimentation).
- Valoriser les déchets alimentaires ne pouvant être évités, par exemple par l'utilisation de composteurs, ou l'installation de méthaniseurs mutualisés lorsque cela est pertinent.
- Sujet des fruits et légumes dits « moches » ou non calibrés, et des produits dont la date limite de consommation (DLC) approche : les flécher vers des «laboratoires», créer un système d'alerte des stocks invendus pour acquisition par les collèges ou des associations, sensibiliser sur les «DLUO» (date limite d'utilisation optimale), lien à opérer avec la SSA pour la distribution de «produits moches».

Actions déjà engagées par le Conseil départemental**Information et sensibilisation**

- Outil pédagogique de sensibilisation au gaspillage alimentaire mis à disposition par Haute-Garonne Environnement auprès des écoles, des collèges, et des communes.
- Actions de sensibilisation au gaspillage alimentaire et à la cuisine en direction des personnes en situation de précarité.
- Soutien aux épiceries sociales et/ou solidaires portant des actions d'aide alimentaire à destination des publics en situation de précarité et de promotion d'une alimentation saine et durable via un appel à projet annuel avec l'ajout d'un critère de sélection sur l'animation d'initiatives innovantes alliant la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'aide aux personnes démunies. Par exemple, les ateliers nourriciers de Graine d'avenir sur le Comminges, l'atelier « c'est l'heure de goûter » (goûter et dessert antigaspi à petits budgets) par les Zero'ines à Pinsaguel, concours cuisine par l'association Vrac sur les quartiers prioritaires ou encore des collectes auprès des supermarchés et producteurs locaux par LA CASA à Saint-Gaudens.

Exemplarité / valorisation des déchets

Plan en faveur de la qualité alimentaire dans les collèges, avec des actions visant à réduire le gaspillage alimentaire et intégrant la valorisation des bio-déchets :

- Mobilisation du Laboratoire EVA31 : conseil sur les plans alimentaires, les menus et les portions adaptées aux collégiens (petite faim/grande faim).

- Accompagnement des équipes de cuisine et de gestion des collèges : incitation au refroidissement des plats non servis en fin de service.
- Équipement en matériels adaptés et aménagement des selfs : trancheuses à pain, salad'bars permettant à l'enfant de composer lui-même sa salade en fonction de son appétit et de ses goûts.
- Mise à disposition d'outils pédagogiques tels le « gâchipain ».
- Actions de sensibilisation des élèves en lien avec les associations (opération «Au pré de l'assiette» organisée en partenariat avec l'association nationale Agrilocal, associations du parcours laïque et citoyen).
- Expérimentation relative à la gestion du don des restes de services des cantines des collèges vers des associations caritatives.
- Près de 90 % des collèges assurent le tri et disposent d'une solution de collecte et de valorisation des bio-déchets issus de la restauration scolaire en bio-méthane, dont 75 collèges qui bénéficient de cette prestation dans le cadre d'un groupement de commandes coordonné par le CD31.

S'agissant du restaurant administratif et des réceptions

- Actions de limitation du gâchis alimentaire : 38 grammes de gaspillage alimentaire par repas (largement inférieur aux chiffres de l'ADEME : 95 grammes en entreprise).
- Recours aux dons : partenariat avec l'association Miam'UP pour le don des surplus de production à des structures caritatives, etc.
- Ainsi, plus de 489 Kg de préparations consommables ont été sauvées et livrées à des associations caritatives pour les plus démunis depuis août 2023, ce qui représente 10% de bio déchets sauvés entre septembre 2023 et juillet 2024. Le prestataire actuel a également fait le choix de travailler avec des fournisseurs de fruits et légumes engagés sur ces enjeux. C'est le cas de Vivalya et de son dépôt Sainfruit qui approvisionne le site du CD31 à Toulouse : établissement labellisé « AntiGaspi Alimentaire », Sainfruit favorise le don alimentaire auprès des associations locales comme les Restos du cœur, la Banque Alimentaire et absorbe les écarts de tri de ses producteurs (produits hors normes) lorsque c'est nécessaire pour eux.
- Mise en place d'un frigo connecté à disposition des agents.

Nouvelle Charte de la commande publique 2024-2028 qui intègre

un SPASER (Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsable) pour une meilleure gestion des ressources et des déchets, et lutter contre les gaspillages.

Bilan carbone de la collectivité, avec un plan d'actions associé en cours d'élaboration identifiant les principaux leviers de décarbonation dont la lutte contre le gaspillage alimentaire et végétalisation des assiettes dans les collèges. L'objectif est de s'inscrire dans la stratégie Nationale Bas Carbone : - 25% émissions de Gaz à Effet de Serre à horizon 2030.

Analyse et suites à donner

En cours, à renforcer :

→ Poursuivre la dynamique engagée dans la restauration scolaire et au HDD

- **D'une part, dans le cadre du nouvel objectif visant à proposer des repas «100% fait maison, local et bio» dans les cantines des collèges, la lutte contre le gaspillage alimentaire reste un objectif prioritaire, la loi AGECE ayant rehaussé les objectifs de réduction du gaspillage (de 20 à 50%).**

- Le CD31 entend accompagner les établissements en réfléchissant notamment au recours à des outils de réservation de repas ou de mesure et d'analyse du gaspillage alimentaire. Idem de la poursuite de la valorisation des bio-déchets pour les établissements ne pouvant accéder à une collecte.
- Appel à projet lancé par Haute-Garonne Environnement (HGE) en 2024 et renouvellement prévu en 2025 afin que des associations proposent des animations sur cette thématique, avec les outils pédagogiques mis à disposition par HGE. Cibles : communes, écoles, collèges...

- **D'autre part, dans le cadre du renouvellement à venir des marchés concernant la restauration collective du HDD et des réceptions. Le CD31 a d'ores et déjà pris des engagements dans le préambule du nouveau cahier des charges de ses marchés de la restauration collective qui intègrent des exigences élevées sur les approvisionnements et le gaspillage alimentaire :**

- Favoriser les circuits courts et de proximité; les produits de qualité et respectueux de l'environnement au restaurant, dont l'objectif est triple : soutenir l'agriculture durable, proposer une alimentation saine et de qualité et limiter l'impact environnemental des modes de production et de distribution des produits agricoles.
- En privilégiant les fruits et les légumes de saison.
- Des produits frais.
- En proposant sur un rythme hebdomadaire des produits biologiques.
- Optimiser la gestion des déchets : limiter leur quantité et leur nocivité, améliorer la collecte sélective et la valorisation des déchets.
- Lutter contre le changement climatique, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, en particulier dans le domaine des déplacements et des livraisons.
- Prendre en compte l'alimentation comme un facteur déterminant de la santé (suppression des perturbateurs endocriniens, équilibre alimentaire, réduction des produits préfabriqués et déséquilibrés, réduction des plats carnés).
- Renforcer les actions dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, afin de réduire l'impact environnemental de la restauration collective et favoriser le don.

La question des surplus est également intégrée à la réflexion entourant le futur cahier des charges pour le renouvellement des marchés concernant les réceptions.

→ Nouvelles actions à mettre en œuvre :

- **Engager une réflexion sur les fruits et légumes non calibrés, ainsi que sur le sujet des DLC/DLUO incluant :**
 - L'utilisation possible des fruits et légumes non calibrés en restauration scolaire (avec la question de l'acheminement jusqu'aux établissements).
 - Le lien avec les structures de l'aide alimentaire, dans le prolongement des 1^{ères} Rencontres entre agriculteurs et structures de l'aide alimentaire organisées en mars 2023.
 - Le lien avec les caisses d'alimentation (en lien avec la proposition AA-P3).
 - La question du système d'alerte des stocks invendus.
 - La question du changement des récits à accompagner (un produit avec une DLC imminente / dépassée est encore mal considéré par les convives qui l'associent à une prestation dégradée) dans la nécessaire conciliation avec les enjeux sanitaires de la restauration collective.
- **Porter le sujet de la lutte contre le gaspillage alimentaire auprès des institutions compétentes et/ou acteurs concernés dès lors que le contexte et le cadre s'y prêtent :**
 - Attention portée par le CD31 à la future Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC) en cours d'élaboration, notamment sur l'implication de la grande distribution et de l'industrie agroalimentaire dans les transitions.
 - Dans le cadre des conclusions de l'expérimentation sécurité sociale alimentaire (cf. proposition AA-P3).

PROPOSITIONS PRIORITAIRES

AA-P3

Accélérer la mise en place d'une Sécurité sociale de l'alimentation**Objectifs poursuivis**

Garantir à tous et toutes le droit d'accès à une alimentation locale produite dans le respect des normes environnementales, en assurant une rémunération digne aux producteurs et transformateurs de l'alimentation.

Institution(s) compétente(s)

Conseil départemental de la Haute-Garonne

Détail de la proposition

- Questionnement sur l'état d'avancement et le contenu de l'expérimentation en cours : modalités de mise en oeuvre et sources de financement.
- Points de vigilance : veiller au principe d'universalité, veiller à la démocratie directe et la prise de décision collective, privilégier les produits locaux, les adhérents aux caisses de la Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA) seront les seuls à décider du conventionnement des producteurs et des transformateurs (les collectivités territoriales n'influencent pas ces décisions), nécessité d'un dispositif présent sur l'ensemble du territoire haut-garonnais, donc également accessible dans les campagnes.

Actions déjà engagées par le Conseil départemental

Depuis 2023, le CD31 est partenaire du projet d'expérimentation d'une Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA) : le projet CAISSALIM.

La SSA s'appuie sur trois piliers :

- Universalité : accessible à tous
- Conventionnement démocratique : l'utilisation de cette allocation universelle doit être possible uniquement auprès de commerçants ou pour des produits conventionnés. Les critères de conventionnement sont fixés démocratiquement par les citoyens.
- Cotisation sociale : un système financé par l'instauration d'une cotisation sociale sur les salaires ou la valeur ajoutée des entreprises.

La SSA vise à garantir un droit à l'alimentation :

- Garantir à tous, sans discrimination un droit à consommer des produits de qualité.
- Aider le consommateur à peser sur le modèle de production.
- Offrir aux producteurs agricoles un marché rémunérateur.

Sur le territoire national, plusieurs expérimentations locales (caisse commune de l'alimentation de Montpellier, Sécurité sociale et environnementale de l'Isère, etc.) ont débuté afin de vérifier la faisabilité du modèle et répondre aux questionnements en suspens tels que le financement, l'organisation de la démocratie locale, etc. Ces expérimentations, qui se déroulent dans une diversité de territoires (urbains, péri-urbains, ruraux), permettront une mise en commun des retours d'expérience afin de dresser des perspectives.

Le projet Caissalim est porté par 11 partenaires associatifs, de l'enseignement et la recherche : INRAE (Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement), INP ENSAT (Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse) Caracole, Cocagne alimen'terre, le sol violette, le 100ème singe, etc. Il est construit en lien avec les projets alimentaires de territoires (PAT) de Toulouse métropole et du Sicoval.

Cette expérimentation est prévue de 2023 à 2025 sur 4 territoires toulousains, avec le développement de 4 caisses infra-territoriales : la caisse d'alimentation Nord (Izard / Borderouge), la caisse d'alimentation Saint-Exupéry (Pont des demoiselles/Saint-Exupéry), la Caisse d'alimentation des Pradettes (quartier des pradettes), Calim'potes (Ramonville/Castanet).

Les adhérents de ces caisses cotiseront selon leur moyen et recevront la même allocation qui pourra être dépensée auprès d'un réseau de producteurs transformateurs et distributeurs engagés dans une démarche vertueuse. Les bénéficiaires seront des ménages volontaires issus de toutes les catégories socio-professionnelles, dont un tiers en situation de précarité alimentaire.

Analyse et suites à donner**En cours, à renforcer :**

→ **Les attentes et points de vigilance soulevés par l'Assemblée citoyenne ont été pris en compte :**

Un état d'avancement sur le projet a été réalisé auprès des membres dans le cadre de l'auto-saisine sur la précarité alimentaire.

→ **Nouvelles actions à mettre en œuvre :**

- **Étudier l'opportunité de sensibiliser les membres des caisses d'alimentation sur l'approvisionnement en « produits non calibrés » (en lien avec la proposition AA-P2)**
- **Poursuivre l'expérimentation et de dresser des perspectives dans le cadre d'une mise en commun des expériences similaires réalisées par d'autres territoires :**
 - Mobiliser des publics en situation de précarité alimentaire via les travailleurs sociaux du département (fiche action du Contrat local des solidarités)
 - Connaître / rendre visible le projet auprès du grand public et des professionnels de l'action sociale du CD31.

PROPOSITIONS PRIORITAIRES

AA-P4

Développer des moyens de transformation locaux au service des circuits courts**Objectifs poursuivis**

Favoriser le développement d'ateliers de transformation mutualisés entre agriculteurs du territoire pour une relocalisation des filières au service des circuits-courts.

Inclure les consommateurs dans ces projets pour faciliter les réseaux de distribution locaux, impactant positivement la rémunération des agriculteurs.

Institution(s) compétente(s)

Communes et EPCI, notamment dans le cadre des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)

Conseil départemental de la Haute-Garonne

Détail de la proposition

Produire d'abord un diagnostic territorial montrant les productions et consommations alimentaires du territoire.

Développer des moyens mutualisés permettant de transformer les productions locales brutes en produit commercialisables, au profit de circuits courts de proximité (conserveries, légumeries, etc.).

- Ces lieux pourraient avoir des personnes salariées afin d'aider les producteurs dans les tâches de transformation, ou pour les former aux compétences techniques spécifiques.
- Ces lieux pourraient également avoir des fins pédagogiques et d'éducation populaire.

Actions déjà engagées par le Conseil départemental

Plan d'actions départemental en faveur du développement des circuits courts pour la structuration des filières courtes de proximité :

- Accompagnement des territoires aux études opérationnelles favorisant l'émergence de projets structurants pour les filières courtes de proximité.
- Appui en ingénierie aux projets d'équipements structurants d'organisation de filières à maîtrise d'ouvrage publique (légumeries, salles de découpe, espaces test, etc.).
- Accompagnement financier des projets sous maîtrise d'ouvrage publique au travers des contrats de territoire (exemple : soutien à la modernisation des abattoirs de Saint-Gaudens pour la sécurité et la qualité alimentaire).

Accompagnement et coordination des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) du territoire via Haute-Garonne Ingénierie.

Travail avec la Fédération départementale des CUMA et différents acteurs locaux sur le tri des légumineuses en vue de construire une filière sur le territoire.

Accompagnement des collègues pour l'utilisation de l'application d'achat en ligne Agrilocal31 qui favorise l'approvisionnement des cantines scolaires en direct avec des plateformes ou des producteurs locaux.

Analyse et suites à donner**En cours, à renforcer**

- Dans le cadre du futur Projet Alimentaire Départemental qui inclura la réalisation d'un diagnostic agricole et alimentaire du territoire.
- Un pré-diagnostic territorial est en cours de réalisation dans le cadre de la préfiguration de ce projet.
- La mission d'ingénierie auprès des territoires et des porteurs de projets, ainsi que le réseau des PAT animé par l'agence Haute-Garonne Ingénierie seront des points d'appuis à conforter entre le projet départemental et les initiatives locales.



PROPOSITIONS PRIORITAIRES

AA-P5

Promouvoir les produits, les services et les cultures de Haute-Garonne via les monnaies citoyennes locales

Objectifs poursuivis

Créer des leviers de développement des circuits courts et du « consommer local »

Institution(s) compétente(s)

Collectivités locales

Compétence Région/Métropole s'agissant de l'économie et du commerce, lien avec la CCI

Détail de la proposition

- Développement et coordination des monnaies citoyennes locales du territoire de la Haute-Garonne pour qu'elles couvrent à moyen terme l'ensemble du département et soient échangeables entre elles.
- Soutien du Conseil départemental de la Haute-Garonne aux monnaies locales en ce sens, en pérennisant les associations qui s'occupent des monnaies locales et leurs actions.
- Possibilité pour les collectivités territoriales d'utiliser elles-mêmes les monnaies locales (paiement des indemnités des élus et/ou les salaires des agents, paiement de certaines prestations, acceptation pour le paiement de certains services publics).

Actions déjà engagées par le Conseil départemental

Expérimentation d'une sécurité sociale de l'alimentation (projet CAISSALIM) : cf. proposition AA-P3.

Il est à noter que l'association **Le Sol Violette est partenaire du projet Caissalim**. Elle a par ailleurs reçu un soutien du CD31 en 2021 au titre du fonds d'urgence Economie Locale (fonds COVID) pour une action de solidarité à destination des familles touchées par les difficultés économiques liées au confinement.

Accompagnement de projets dans le cadre du plan d'actions en faveur de l'Economie Sociale et Solidaire du Conseil départemental.

Soutien du CD31 aux épiceries solidaires, dont certaines acceptent les monnaies locales (ex : Loco'Minges, l'épicerie solidaire du Comminges).

- Un appel à projets lancé en 2023 pour soutenir la création d'épiceries sociales et solidaires.
- Accompagnement via Haute-Garonne Ingénierie.

Actions en faveur du développement des circuits courts et d'une alimentation locale de qualité

- Dispositifs Agrilocal31 et DirectFermiers31.
- Plan d'actions départemental en faveur du développement des circuits courts (cf. supra).
- Accompagnement et coordination des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) du territoire.

- Nouvelle démarche « 100% fait maison », local et bio pour activer le levier de la restauration collective.
- 1^{ère} édition du Forum circuits courts organisé en novembre 2023 invitant les agricultrices et agriculteurs de la Haute-Garonne à venir échanger et travailler avec les acteurs du territoire compétents pour le développement de la vente directe et des circuits-courts.
- Stratégie de valorisation et d'accompagnement des jardins collectifs de la Haute-Garonne pour rendre les habitants acteurs de leur alimentation.
- Première rencontre organisée par le CD31 en mars 2023 pour faire la passerelle entre les agriculteurs et les structures de l'aide alimentaire afin de développer de nouveaux débouchés pour les agriculteurs locaux et que les publics en situation de précarité alimentaire aient accès à des produits en circuits courts via l'approvisionnement des épiceries sociales et solidaires et des associations de l'aide alimentaire.

Actions de promotion et de valorisation des filières de qualité et des productions locales au travers du soutien et de la participation à des manifestations agricoles (SIA, Régal, Pyrénéennes, etc.), de promotion des produits « sous signes d'identification de la qualité et de l'origine » (SIQO), etc.

Analyse et suites à donner

En cours, à renforcer

→ **Poursuivre et renforcer la dynamique engagée en faveur du développement des circuits courts, tous leviers confondus, notamment à travers le futur Projet alimentaire départemental en cours d'élaboration :**

- Pérennisation du Forum circuits courts, avec la 2^e édition organisée le 14.10.2024.
- Déploiement du projet 100% fait maison, local et bio dans les collèges.
- Renouvellement des marchés concernant la restauration collective du HDD (engagement en faveur des circuits courts intégré au nouveau cahier des charges).
- Organisation et coordination de nouvelles rencontres entre agriculteurs et structures de l'aide alimentaire à une échelle plus locale via la mise en lien avec les PAT,
- Poursuite du soutien indirect aux monnaies locales via le soutien aux épiceries solidaires et à l'économie sociale et solidaire, et via l'expérimentation d'une sécurité sociale de l'alimentation.

→ Nouvelles actions à mettre en œuvre :

- Suivre attentivement la réflexion émergente autour de la création d'une nouvelle monnaie locale dans le cadre de l'expérimentation de la Sécurité sociale de l'alimentation (cf. proposition AA-P3).
- Engager une réflexion sur le fléchage du secours financier exceptionnel pour les achats de première nécessité vers des structures labélisées par les monnaies locales.

Étude d'opportunité et de faisabilité s'agissant de l'utilisation des monnaies locales par la collectivité au regard du cadre réglementaire et des contraintes induites.

Les salaires versés par la Direction des ressources humaines ne peuvent être que numéraires ou fiduciaires et en euros : « Sous réserve des dispositions législatives imposant le paiement des salaires sous une forme déterminée, le salaire doit être payé en monnaie métallique ou fiduciaire ayant cours légal ou par chèque barré ou par virement à un compte bancaire ou postal, nonobstant toute stipulation contraire, à peine de nullité. ».

Certaines prestations pourraient toutefois, sur la base du volontariat, être payées en monnaie locale : en l'absence de demande émanant à ce jour des agents départementaux, et dès lors qu'une telle organisation emporterait des contraintes et inconvénients difficilement absorbables par la Direction des ressources humaines (dont la priorité reste d'assurer le bon versement des prestations dans un délai permettant de préserver le pouvoir d'achat des agents), il est proposé de ne pas retenir cette mesure à ce stade.

S'agissant des prestations sociales versées aux usagers, les mêmes contraintes et le même impératif de veiller à ne pas fragiliser le pouvoir d'achat des usagers conduit à ne pas retenir cette mesure. Toutefois, dans le cadre de l'expérimentation de Sécurité sociale de l'alimentation (projet CAISSALIM – cf. proposition AA-P3), il est à noter que les groupes d'habitants (comités citoyens) travaillent sur la définition des critères de conventionnement, des seuils de cotisation et des modalités d'allocation du budget alimentaire avec, sur ce dernier point, des réflexions portant sur la création d'une nouvelle monnaie locale.

Cette proposition ne peut être retenue au regard du cadre réglementaire et des contraintes induites pour la collectivité. Le CD31 restera toutefois attentif à la question des monnaies locales, dans le cadre de ses compétences.

Hors compétence s'agissant du développement et la coordination des monnaies locales qui relèvent du champ du commerce (loi Notre).

→ **À relayer auprès des acteurs compétents, comme les associations soutenant les monnaies locales, les acteurs de l'économie sociale et solidaire, la Région Occitanie, la Chambre de commerce et d'industrie (CCI 31), etc.**

AUTRES PROPOSITIONS

AA-6

Transmettre le goût et la dignité du métier d'agriculteur

Institution(s) compétente(s)

Région (formation)

Conseil départemental de la Haute-Garonne (collégiens, politique d'insertion)

Chambre d'agriculture 31

Mission locale 31

Actions déjà engagées par le Conseil départemental

- **Partenariat du CD31 avec les Jeunes Agriculteurs (JA)** afin de faire connaître et promouvoir le métier d'agriculteur auprès des collégiens, avec notamment la mobilisation de représentants de la profession sur le stand d'information relatif aux métiers agricoles du **Forum des métiers organisé par le CD31** (3 intervenants seront présents au titre des métiers agricoles lors du Forum des métiers du 5 décembre 2024).
- Il s'agit également d'un axe de partenariat de la nouvelle **convention avec la Chambre d'agriculture 31**.
- **Soutien du CD31 aux projets pédagogiques des collèges type potagers, vergers, éco-maraîchage**, en lien avec l'Education nationale.
- **Soutien apporté à la Mission locale 31** pour l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans vers l'emploi.

Analyse et suites à donner

En cours, à renforcer

- **En lien avec la Chambre d'agriculture 31 et les Jeunes agriculteurs 31.**
- **En lien avec l'Éducation nationale :**
 - concernant la découverte des métiers au collège rendue obligatoire à partir de la 5^e dès 2024 et les stages de 3^e,
 - dans le cadre du soutien apporté aux projets pédagogiques des collèges : pour l'année scolaire 2023-2024, accompagnement d'un avant-projet d'éco-maraîchage au collège Jean Moulin à Toulouse.

AUTRES PROPOSITIONS

AA-7

Expérimenter le transfert de certaines classes spécialisées dans les exploitations agricoles**Institution(s) compétente(s)**

Éducation nationale

Actions déjà engagées par le Conseil départemental

Néant

Analyse et suites à donner**Hors compétence** : le projet pédagogique relève de l'Éducation Nationale.**→ À relayer auprès de l'Éducation nationale, avec des réserves sur la faisabilité :**

- Le degré de contraintes et de lourdeur administratives, ainsi que le risque juridique induit, constituent des freins importants de mise en œuvre.
- Les agriculteurs manquent de temps et le fait d'accueillir des classes demande des compétences spécifiques : le cas échéant, une animation serait à prévoir par la Chambre d'agriculture ou par des associations.

AUTRES PROPOSITIONS

AA-8

Étendre l'accès au service de remplacement de l'agriculteur**Institution(s) compétente(s)**

Fédération Nationale des Services de Remplacement (FNSR), Service de remplacement 31

Actions déjà engagées par le Conseil départemental

Dispositifs de soutien aux agriculteurs en difficulté :

- **Au quotidien et au plus près des besoins par les 27 conseillers agroenvironnement**, répartis sur 4 antennes locales qui tiennent des permanences sur 32 communes.
- **Partenariat technique et financier avec l'association Solidarité Paysans, et le Service de Remplacement 31** qui permet de trouver des solutions de remplacement pour les agriculteurs lors de leurs congés, formations, absences diverses mais aussi en cas de « coups durs ».
- **Protocole d'Accord avec la Mutualité Sociale Agricole Midi-Pyrénées Sud (MSA MPS)** pour accompagner les agriculteurs et salariés agricoles haut-garonnais en situation de fragilité (ateliers de paroles dans les petites communes rurales pour encourager les témoignages et détecter le mal-être).
- **Constitution d'un groupe technique pluridisciplinaire au sein de la collectivité pour améliorer l'accompagnement global des agriculteurs en difficultés** (accompagnement technique de l'exploitation et de l'exploitant et également aide à la personne face aux difficultés du quotidien) : création d'un outil d'information auprès des agriculteurs en difficultés, accompagnement des professionnels pour connaître toute l'offre du département en faveur des agriculteurs et organisation d'une journée interprofessionnelle à Carbone pour travailler sur les situations.
- **Expérimentation Territoire Zéro Non-Recours** : actions d'aller vers les agriculteurs pour les informer sur leurs droits sociaux et les services publics de proximité qui peuvent les aider.

Analyse et suites à donner**Hors compétence** : cela relève du service de remplacement.**→ À relayer dans le cadre du dialogue avec la structure et les autres partenaires du Service de remplacement.**

AUTRES PROPOSITIONS

AA-9

Accompagner les agriculteurs dans la transition écologique

Institution(s) compétente(s)

Europe, État

Collectivités locales

Chambre d'agriculture 31

Actions déjà engagées par le Conseil départemental

Cf. proposition AA-P1.

Analyse et suites à donner

En cours, à renforcer : *cf. proposition AA-P1.*

AUTRES PROPOSITIONS

AA-10

Prévoir des interventions pédagogiques dans les collèges pour sensibiliser au « bien manger »

Institution(s) compétente(s)

Éducation nationale principalement

Conseil départemental de la Haute-Garonne

Actions déjà engagées par le Conseil départemental

- **Animations organisées dans les collèges**, en partenariat avec Agrilocal31, pour sensibiliser les élèves au «bien manger», en lien avec l'Education nationale (exemple : opération «Au pré de l'assiette» organisée en partenariat avec l'association nationale Agrilocal).
- **Accompagnement de projets pédagogiques de potagers dans les collèges**, type potagers, vergers, éco-maraîchage associant les élèves et équipe pédagogique, en lien avec l'Education nationale.
- **Grand public / familles** : diffusion d'outils de communication sur la saisonnalité des produits lors de différentes manifestations.

Analyse et suites à donner

En cours, à renforcer

- **Dans le cadre de la démarche «100% fait maison, local et bio», en lien avec l'Education nationale et les associations qui œuvrent dans ce champ.**

AUTRES PROPOSITIONS

AA-11

Renforcer l'accompagnement des collèges dans la mise en place de la loi Egalim et aller vers le 100% bio et local**Institution(s) compétente(s)**

Conseil départemental de la Haute-Garonne

Actions déjà engagées par le Conseil départemental**Plan en faveur de la qualité alimentaire déployé dans tous les collèges haut-garonnais depuis 2020 :**

- 91 collèges disposant d'une cuisine de fabrication autonome permettant de produire des repas « maison » au sein des établissements, dotés de locaux adaptés et de matériels performants.
- 91 collèges utilisateurs de l'application Easylys déployée en novembre 2021 qui permet notamment la gestion des commandes, la création de menus et la gestion de l'activité de restauration, dans l'objectif de pouvoir disposer d'indicateurs précis sur le suivi et l'évolution de la qualité alimentaire.
- Des personnels de restauration accompagnés dans l'évolution de leurs pratiques par une équipe de 12 coordonnateurs de restauration constituée en 2021.
- Un changement dans les pratiques déjà amorcé avec l'achat de produits locaux, notamment via le recours à la plateforme Agrilocal31, la végétalisation des assiettes, la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore le tri quotidien et la valorisation des déchets.
- Un suivi sanitaire et nutritionnel des collèges assuré depuis de nombreuses années par le Laboratoire départemental EVA.

Nouvelle démarche « 100% fait maison, local et bio » dans les cantines des collèges, engagée en 2024 et érigée comme ambition majeure.**2 volets d'action :**

- Accompagnement des gestionnaires de collèges dans la stratégie d'achat, et des équipes de restauration pour le fait maison.
- Accompagnement des producteurs par les CAE de terrain et l'animateur Agrilocal 31 pour la structuration des filières et l'approvisionnement local des collèges.
- Objectif : obtenir la labellisation « Ecocert », premier cahier des charges français dédié à la restauration collective durable, bio et locale.

Analyse et suites à donner**En cours, à renforcer**

- **À travers le déploiement progressif de la démarche «100% fait maison, local et bio» dans tous les collèges haut-garonnais.**

AUTRES PROPOSITIONS

AA-12

Accompagner la réduction de la taille des parcelles agricoles**Institution(s) compétente(s)**

État, Région, Communes et EPCI

Action volontariste du Conseil départemental de la Haute-Garonne

Actions déjà engagées par le Conseil départemental

- Remise en place de bocages par le développement d'infrastructures agro-écologiques, comme les haies et les bandes enherbées.
- Possibilité d'assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations d'aménagement foncier (AFAFE) à la demande des collectivités locales.

Analyse et suites à donner

Il convient de noter que, sur le territoire départemental, de nombreuses exploitations sont à taille humaine.

En cours, à renforcer

- **Dans le cadre de l'élaboration d'une véritable stratégie foncière départementale.**

Biodiversité et ressources naturelles

PROPOSITIONS PRIORITAIRES

BRN-P1

Donner une personnalité juridique à la Garonne

Objectifs poursuivis

Inscrire la Garonne comme un bien commun dans la conscience collective et protéger la ressource en eau (quantité/qualité) et l'environnement lié à la Garonne.

Institution(s) compétente(s)

État (modification du droit positif).

Un rôle des acteurs de l'eau, notamment la Commission locale de l'eau (CLE) du SAGE vallée de la Garonne (animation par le SMEAG).

Détail de la proposition

- Répertorier les initiatives similaires : lien avec le PTGA, état des lieux et perspectives.
- Créer un groupe de travail avec les associations identifiées autour de cette thématique, pour améliorer les propositions de l'Assemblée citoyenne, impliquer d'autres acteurs relais du sujet, et créer à terme une association visant à défendre la personnalité juridique de la Garonne.
- Déclarer que l'Assemblée citoyenne de Haute-Garonne est favorable à l'attribution d'un statut juridique pour la Garonne et créer une association (avec un accompagnement du CD31).

Actions déjà engagées par le Conseil départemental

- **Participation à la gouvernance de l'eau sur le territoire.**
- **Préservation de la ressource en eau (quantité, qualité, partage) :** Projet de territoire Garon'Amont, Schéma départemental d'alimentation en eau potable, actions du Laboratoire EVA31.
- **Réflexion engagée sur l'émergence de nouveaux récits culturels autour du rapport au vivant dans le cadre de la réflexion croisée « Culture et transitions » qui fait partie des nouvelles orientations stratégiques de la politique culturelle départementale adoptées en décembre 2023 :** exemple de l'exposition ARCHÉ'EAU réalisée par la Musée archéologique départemental de Saint-Bertrand-de-Comminges, présentée dans la Chapelle des Olivétains du 21 mai au 15 octobre 2024, qui s'articule autour de trois grandes thématiques, de l'aqueduc, prenant cours dans la ville, jusqu'à son déversement dans le fleuve de la Garonne. Mais le sujet de la personnalité juridique de la Garonne à proprement parler est actuellement non traité par le CD31.

Analyse et suites à donner

Comme en témoignent les actions et réflexions développées supra, le Département partage l'objectif de protection de la ressource en eau comme bien commun, lequel sera réaffirmé au sein de la nouvelle politique de bifurcation écologique.

Hors compétence : la reconnaissance de la personnalité juridique relève du législateur et fait l'objet de débats quant à sa plus-value par rapport à l'arsenal juridique de protection existant.

Après **analyse des initiatives similaires et de la plus-value juridique** d'une telle reconnaissance par rapport au corpus législatif et réglementaire existant, il ressort que les initiatives similaires engagées à ce jour en France (Parlement de la Loire, Appel du Rhône, etc.) n'ont connu aucun débouché concret : aucune reconnaissance de la personnalité juridique pour un fleuve

à l'échelle nationale (seulement des déclarations d'intention dépourvues d'effet juridique). Des réserves sont par ailleurs émises par le monde juridique sur l'utilité et l'efficacité d'une telle démarche : arsenal de protection législatif et réglementaire déjà existant, questions démocratiques soulevées par la gouvernance (quel organe de représentation pour assurer la protection effective des droits du fleuve et agir en justice ? avec quelle légitimité ?).

Par ailleurs, le CD31 n'est pas l'instance légitime pour porter le sujet à l'échelle de la Garonne au regard du rôle clé de certains acteurs dans la gouvernance de l'eau.

→ **À relayer auprès des institutions compétentes et légitimes pour porter le sujet à l'échelle de la Garonne**

Il apparaît que le débat ne peut pas être porté uniquement au niveau départemental et n'a de sens qu'à l'échelle globale de la Garonne :

- La CLE du SAGE vallée de la Garonne constitue un parlement local de l'eau et constitue donc une instance légitime et à la bonne échelle pour porter cette démarche.
- Un travail du SAGE Garonne est d'ailleurs en cours sur la notion « identité Garonne ».

Aussi, le CD31 s'engage à saisir le Président de la CLE du SAGE Garonne, acteur clé de la gouvernance de l'eau à l'échelle locale, de la proposition de l'Assemblée citoyenne. Au-delà des seuls aspects juridiques, cette démarche revêt une forte dimension symbolique en lien avec la nécessité de faire émerger de nouveaux récits et de réinterroger notre rapport au vivant et à la nature. La question du changement des récits fera partie intégrante de la nouvelle politique de bifurcation écologique, et le CD31 restera donc attentif aux suites qui seront réservées à cette démarche.

Sur la sollicitation de certains membres de l'Assemblée citoyenne souhaitant se constituer en association pour porter le sujet de la personnalité juridique de la Garonne (« personalia garonna »)

Le CD31 se félicite que la démarche d'Assemblée citoyenne se traduise par des initiatives fécondes portées par les membres, et contribue ainsi à la dynamique d'engagement citoyen sur le territoire.

→ **Il est proposé d'apporter un accompagnement en ingénierie pour la constitution de cette association, envisagée comme une structure indépendante de l'institution départementale, à travers la mission Vie associative du CD31.**

PROPOSITIONS PRIORITAIRES

BRN-P2

Accompagner les expérimentations et initiatives de réutilisation des eaux usées et des eaux de pluie

Objectifs poursuivis

limiter au maximum le gaspillage des eaux et assurer un partage équitable de la ressource dans un contexte de crise de l'eau.

Institution(s) compétente(s)

Communes, EPCI ou syndicats compétents en matière de gestion des eaux usées et/ou d'eaux pluviales.

Accompagnement par le Conseil départemental de la Haute-Garonne, le Conseil régional Occitanie et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Détail de la proposition

- Financement d'installations permettant de récupérer les eaux usées (maisons des particuliers, logements collectifs).
- Financement d'installations permettant de récupérer les eaux pluviales (idem).
- Lutte contre le gaspillage et les fuites (rénovation des réseaux, responsabilisation des gestionnaires, campagnes de contrôles).
- Garantir une égalité dans la mise en place des équipements (appartements/maisons, locataires/propriétaires, situation socio-économique).

Actions déjà engagées par le Conseil départemental

Action du CD31 pour la préservation de la ressource en eau, à travers ses deux grands programmes opérationnels dont la mise en œuvre a été accélérée depuis 2022, le projet de territoire Garon'Amont (PTGA) et le Schéma départemental d'alimentation en eau potable (SDAEP31) :

- Étude d'opportunité réalisée dans le cadre du projet de territoire Garon'Amont sur l'infiltration des eaux pluviales en milieu urbain et semi-urbain (décembre 2022).
- Étude d'opportunité en cours dans le cadre du projet de territoire Garon'Amont sur les potentialités de la réutilisation des eaux usées traitées (REUT).
- Appel à projet engagé début 2023 pour une aide ciblée sur le renouvellement des réseaux et lutter contre les fuites.
- Expérimentation en cours avec le Syndicat des eaux et de l'assainissement de l'Arbas et du bas-Salat sur une gestion patrimoniale poussée des réseaux d'eau potable.

Soutien aux territoires :

les dispositifs de récupération des eaux pluviales sur les bâtiments publics sont éligibles à une aide du CD31 dans le cadre des contrats de territoire.

Plan de sobriété en eau du CD31

Ce plan identifie les mesures d'économies d'eau à mettre en œuvre au sein de la collectivité afin d'atteindre un objectif d'au moins 10% d'économies au plus tôt, bien avant l'échéance du Plan national sur l'eau fixée à l'horizon 2030. Parmi les 9 axes d'action, figurent l'étude du développement de la réutilisation des eaux non conventionnelles sur les sites départementaux pour les usages adaptés, et la limitation du gaspillage d'eau potable, avec :

- La généralisation de l'installation de cuves de récupération d'eaux pluviales pour toutes les nouvelles opérations de construction sous maîtrise d'ouvrage départementale, notamment les nouveaux collèges.

- La réalisation d'audits des 17 cuves de récupération d'eaux pluviales en fonctionnement sur les sites départementaux pour optimisation.
- Des campagne de relevés de consommation d'eau dans les collèges, etc.

À noter : pour des raisons sanitaires, la réutilisation des eaux usées est encadrée par une réglementation très précise, qui rend impossible l'utilisation pour certains usages.

Analyse et suites à donner

En cours, à renforcer

→ Poursuivre et renforcer la dynamique engagée

- Poursuite des expérimentations pour une meilleure réutilisation des eaux prévues dans le cadre du projet de territoire Garon'Amont (PTGA) .
- Accompagnement des initiatives locales et incitation à l'action sur les secteurs les plus favorables définis dans les études d'opportunité du PTGA sur la désimperméabilisation et la REUT.
- Poursuite du soutien aux projets de récupération des eaux pluviales sur les bâtiments publics dans le cadre des contrats de territoire.
- Poursuite du déploiement des mesures du plan de sobriété en eau s'agissant des bâtiments départementaux, notamment les collèges.
- Poursuite du soutien financier apporté aux syndicats d'eau potable s'agissant de la lutte contre les fuites de réseaux dans le cadre de la programmation annuelle.
- Le tout, en coordination avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, principal financeur sur tous les sujets liés à l'eau : en attente du XII^e programme de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et de la signature du contrat de progrès entre le CD31 et l'Agence pour mettre un zoom sur ce besoin (signature prévue en 2025).

Hors compétence s'agissant du financement des installations permettant de récupérer les eaux usées ou pluviales pour les particuliers.

PROPOSITIONS PRIORITAIRES

BRN-P3

Renforcer la protection et la re-création des haies en partenariat avec les agriculteurs

Objectifs poursuivis

Préserver la biodiversité en luttant contre l'érosion des sols, favoriser l'infiltration de l'eau dans les sols et ainsi contribuer au rechargement des nappes, créer des corridors écologiques pour protéger la biodiversité dans les zones rurales et zones urbaines.

Institution(s) compétente(s)

Conseil départemental de la Haute-Garonne

Détail de la proposition

- Protéger l'existant : inventaire, vigilance sur la politique ERC, inscrire les haies protégées dans les documents d'urbanisme, renforcer le classement des espaces boisés et les contrôles.
- Plantation et entretien des haies : poursuivre le soutien, renforcer le maillage, former les agriculteurs et les agents départementaux à l'entretien, associer l'entretien des haies à celui des chemins ruraux et des fossés, collaborer avec les experts de la biodiversité et rencontrer l'association « Arbres et paysages d'autan », intervenir le moins possible sur la nature.
- Protéger la biodiversité : pratiques d'entretien des haies permettant de protéger la faune (intervention a minima, avec balisage des zones et encadrement des périodes d'intervention).

Actions déjà engagées par le Conseil départemental

Action prévue dans le Plan Agroécologie et dans le Plan Arbres et Forêts du CD31, à travers un dispositif spécifique pour accompagner la plantation de haies champêtres :

- Plus de 1 000 km de haies agricoles plantées en Haute-Garonne, dont 16 km en 2023.
- Une aide qui comprend des conseils techniques aux agriculteurs sur le choix des lieux d'implantation, la composition et l'entretien des haies, la fourniture gratuite des végétaux et de l'ensemble des fournitures nécessaires à la plantation. Des visites techniques personnalisées et des sessions consacrées à l'apprentissage de la taille de formation et à l'élagage sont également prévues.

Accompagnement des agriculteurs aux dossiers PAC (Politique Agricole Commune) :

réalisé par les CAE (conseillers agro-environnement), qui permet de rappeler l'obligation réglementaire du maintien des haies, et de les inciter à créer de nouvelles surfaces de haies ou bosquets (conditionnalité des aides PAC depuis 2023).

Autres actions en faveur de la préservation des sols : diagnostics de sol, expérimentation de couverts végétaux, etc.

Analyse et suites à donner

En cours, à renforcer

→ Poursuivre la dynamique engagée en s'appuyant sur le Pacte de la Haie, notamment au travers de la participation au consortium de partenaires (Chambre d'Agriculture 31, Arbres et Paysages d'Autan, Racines Fertiles, Fédération départementale de Chasse) constitué pour répondre à l'Appel à Projets lancé par l'État pour le volet animation du Pacte.

Le consortium agira auprès des agriculteurs sur trois volets :

- Un accompagnement à la plantation d'arbres et de haies sur les parcelles agricoles.
- Des actions d'animations et de sensibilisations .
- Un accompagnement à la gestion durable du linéaire existant.

Les plantations sont financées par l'appel à projet investissement du Pacte porté par l'État, il s'agit d'une aide à 100% des coûts d'achats des fournitures (plants, paillage et protection) du travail de plantation et de l'entretien de la haie sur trois années.



PROPOSITIONS PRIORITAIRES

BRN-P4

Définir un cahier des charges vertueux pour la construction et la réhabilitation des collèges pour en faire des exemples de solutions dans des domaines transversaux

Objectifs poursuivis

Des collèges à la fois modèles en termes d'infrastructures, de lieux de sensibilisation (aspect éducatif) et de tiers lieux d'échanges et d'inclusion.

Institution(s) compétente(s)

Conseil départemental de la Haute-Garonne

Détail de la proposition

- Valoriser les actions du Conseil départemental, améliorer et ouvrir à la modification les cahiers des charges applicables à l'ensemble des collèges du département : en intégrant l'égalité femmes-hommes et en recréant un écosystème naturel dans les collèges (désimperméabilisation et végétalisation).
- Les collèges comme lieux d'innovation, de pédagogie et comme tiers lieux : laboratoires d'initiatives durables, éducation et sensibilisation à l'environnement, partenariats avec des intervenants extérieurs (producteurs locaux, maraîchers, agriculteurs), ouverture des équipements des collèges aux acteurs locaux, construction systématique de douches pour le personnel venant à vélo.

Actions déjà engagées par le Conseil départemental

Programme de construction de nouveaux collèges et programmation pluriannuelle de travaux de rénovation énergétique :

- Des constructions neuves à énergie positive (BEPOS) qui répondent à un cahier des charges exigeant qui va bien au-delà de la réglementation imposée en matière environnementale : performance énergétique, recours à la production et/ou à la consommation d'énergies renouvelables, développement de procédés techniques économes en énergie et en ressources, utilisation de matériaux respectueux de l'environnement (matériaux biosourcés) ou issus du réemploi pour des bâtiments plus écologiques et moins énergivores qui garantissent le confort et la santé des occupants.
- Des investissements en faveur de la rénovation du parc immobilier départemental pour améliorer la performance énergétique des bâtiments, notamment des collèges, tout en prenant en compte le confort d'été.

Plan d'adaptation des collèges au changement climatique :

pour améliorer le confort thermique et la performance énergétique des établissements haut-garonnais, avec des travaux de rénovation énergétique programmés, et des projets de cours de récréation « Oasis » visant à créer des îlots de fraîcheur tout en intégrant les enjeux d'égalité filles-garçons (mixité des espaces) et en favorisant un climat apaisé.

Nouvelle Charte départementale de la commande publique 2024-2028 intégrant un SPASER (Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Ecologiquement Responsables) pour déployer des opérations « BTP exemplaires ».

Des opérations départementales exemplaires

→ Démarche globale :

- Les projets de construction des collèges de Castelnau-d'Estrétefonds et Paléficat, ont obtenu le label Bâtiment Durable Occitanie Niveau Or garantissant un haut niveau de qualité environnementale.

- La Charte chantier vert est imposée dans l'ensemble des chantiers de travaux neufs pour la limitation des nuisances et la réduction des déchets.
 - Une volonté de limitation des surfaces et du développé des façades des nouveaux bâtiments permet à la fois de diminuer les matériaux de construction, les futures consommations énergétiques et l'artificialisation des sols.
- **Matériaux :**
- Dans le chantier pilote du collège de Castelnau-d'Estrétefonds, le choix a été fait de recourir à des matériaux de réemploi.
- **Énergie :**
- Installation d'équipements d'énergies renouvelables dans le cadre des constructions neuves (panneaux photovoltaïques, géothermie, biomasse...).
 - Campagne de rénovation énergétique dans plusieurs collèges (exemple : isolation...).
 - Mise en place progressive de régulation et de suivi des réseaux de chauffage sur l'ensemble des bâtiments gérés par le Département, tant sur l'existant que sur le neuf.
 - Travail sur le confort d'été (ventilation la nuit et végétalisation des espaces extérieurs comme alternative à la climatisation, notamment dans les collèges).
- **Gestion de l'eau :**
- Dans le cadre des travaux neufs, mise en place de cuves de récupération d'eaux pluviales pour l'usage des sanitaires et l'arrosage des espaces verts.
 - Mise en place d'appareils hydro économes et de dispositifs de télé-suivi des consommations pour tous les bâtiments.

Bilan carbone de la collectivité, avec un plan d'actions associé en cours d'élaboration identifiant les principaux leviers de décarbonation dont les rénovations thermiques des collèges et la construction de nouveaux collèges décarbonés. L'objectif est de s'inscrire dans la stratégie Nationale Bas Carbone : - 25% émissions de Gaz à Effet de Serre à horizon 2030.

Ouverture des collèges sur l'extérieur :
avec des interventions du monde associatif (parcours laïque et citoyen, etc.),

Analyse et suites à donner

En cours, à renforcer

- **Maintenir et renforcer le haut niveau d'exemplarité de la collectivité départementale dans ce domaine en s'appuyant sur :**
- **La nouvelle Charte départementale de la commande publique** intégrant un SPASER pour susciter l'innovation.
 - **Le référentiel de construction des collèges neufs et des opérations de rénovation énergétique en cours de refonte** pour affirmer l'exemplarité environnementale dans tous les domaines.
 - **Le travail en cours sur la sobriété foncière et la doctrine ERC (Éviter, Réduire, Compenser)** - bâtiments plus compacts ou modulaires pour réduire l'emprise au sol, systématisation du recours à un écologue, renforcement de la mutualisation des équipements et/ou intégration de nouveaux usages - **qui nourrira l'élaboration d'une véritable stratégie foncière départementale dans l'objectif « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN).**

AUTRES PROPOSITIONS

BRN-5

Développer les formations à la sobriété en eau

Institution(s) compétente(s)
État, collectivités locales

Actions déjà engagées par le Conseil départemental

À noter : rejoint la proposition **HLE-P4**

Projet de territoire Garon'Amont :

actions de sensibilisation/communication en direction du grand public, des communes et des agriculteurs (notamment campagne de communication sur l'eau à destination du grand public en mai 2023).

Haute-Garonne Environnement et Haute-Garonne Ingénierie :

- Colloque HGE en 2023 pour sensibiliser les collectivités locales
- Formation sur l'eau organisée par HGI en 2024 à destination des élus
- Colloque grand public organisé par le CD31 sur l'eau et le changement climatique en mars 2024.

Plan de sobriété en eau du CD31 :

avec volet de sensibilisation des agents départementaux et des usagers aux économies d'eau, dont les collégiens.

Dispositifs de sensibilisation et de formation des agents départementaux à la transition écologique

Analyse et suites à donner

En cours :

- **Poursuivre la dynamique engagée ces deux dernières années (formations, colloques, rencontres-débats via Haute-Garonne Environnement notamment).**

AUTRES PROPOSITIONS

BRN-6

Créer, s'il n'existe pas encore, un conservatoire des zones humides et des rives. S'il existe déjà, communiquer sur son existence et le renforcer

Institution(s) compétente(s)

Conseil départemental de la Haute-Garonne

Actions déjà engagées par le Conseil départemental

- **Conservatoire départemental des zones humides (CDZH) déjà existant** (76 sites classés pour une superficie de 477 ha), avec des aides élargies en 2022 pour répondre encore plus efficacement à l'impératif de protéger la biodiversité : élargissement du règlement aux mares, prise en charge de zones humides situées sur le Domaine Public Fluvial dans le cadre d'Autorisations d'Occupation Temporaire à titre gracieux signées avec l'État, augmentation de certains taux d'intervention de 50 à 80%, en particulier pour les dépenses liées à l'évaluation ou l'actualisation des plans de gestion.
- **Communication déjà existante** via le site internet dédié Garon' amont, la Newsletter, les colloques...

Analyse et suites à donner

En cours, à renforcer : le Conservatoire départemental des zones humides existe déjà, mais des leviers sont identifiés pour renforcer son efficacité et sa visibilité.

→ Nouvelles actions à mettre en œuvre :

- **Définir une nouvelle stratégie de développement de ces espaces naturels sensibles et zones humides** : affermir la dynamique de classement, poursuivre la mise en place progressive de plans de gestion, etc.
- **Élaborer un plan de communication sur ce sujet pour faire connaître la démarche en valorisant l'accès à la nature offert aux citoyens par ces espaces.**

AUTRES PROPOSITIONS

BRN-7

Renforcer la présence d'arbres le long des routes en diversifiant les essences locales

Institution(s) compétente(s)

Conseil départemental de la Haute-Garonne pour le réseau départemental

Actions déjà engagées par le Conseil départemental

Stratégie d'entretien des bords de routes réalisée depuis plusieurs années selon plusieurs principes :

- Sauvegarde de la faune, de la flore et des espèces protégées grâce à la pratique du fauchage raisonné.
- Réduction des produits phytosanitaires (objectif zéro phyto atteint).
- Re-végétalisation des dépendances vertes aux abords des routes et des aires de covoiturage.
- Préservation et replantation des arbres d'alignement prévues dans le nouveau plan de gestion des plantations d'alignement des routes départementales.

À noter : ces actions sont également prévues :

- Dans le Plan Arbres et Forêts du CD31, conçu dans une perspective d'adaptation au changement climatique basée sur les solutions fondées sur la nature.
- Dans le plan de sobriété en eau du CD31 qui prévoit une stratégie d'adaptation en matière de conception et d'entretien des espaces verts, des plantations d'alignement et des dépendances vertes de la voirie départementale : choix d'espèces végétales adaptées au contexte local et peu consommatrices en eau, étude de conceptions nécessitant moins d'arrosage, meilleure prise en compte des facteurs naturels pour limiter les besoins en eau, gestion raisonnée et responsable de l'arrosage, favoriser la réutilisation des eaux non conventionnelles lorsque cela est possible.

Analyse et suites à donner

En cours :

→ Poursuivre la dynamique engagée à travers les dispositifs départementaux en conciliant les enjeux d'adaptation au changement climatique et les impératifs de sécurité routière :

- Le plan de gestion des plantations d'alignement des routes départementales,
- le plan Arbres et Forêts,
- le plan de sobriété en eau du Département.

AUTRES PROPOSITIONS

BRN-8

Ré-ensauvager les friches industrielles après dépollution**Institution(s) compétente(s)**

Communes, EPCI

Actions déjà engagées par le Conseil départemental
Sujet actuellement non traité par la collectivité.**Analyse et suites à donner****Proposition mise à l'étude :****→ Proposition intégrée dans les réflexions départementales :**

- **Cette action sera prévue et financée dans le cadre du nouveau règlement « Préservation et régénération des milieux naturels de la Haute-Garonne »** qui sera adopté en mars 2025.
- **Cet enjeu sera intégré :**
 - Dans la réflexion concernant l'exemplarité des projets de construction du Conseil départemental (collèges, etc.) en lien avec l'objectif « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN).
 - Dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle vision stratégique départementale de l'aménagement du territoire, avec la question de la renaturation des sols, de la sobriété foncière comme point d'équilibre au Zéro Artificialisation Nette (ZAN), etc.
 - Au sein de la politique de solidarité territoriale s'agissant de l'accompagnement proposé aux territoires : Haute-Garonne Ingénierie pourra accompagner les collectivités dans le sens de ces projets de ré-ensauvagement des friches, en lien avec le CAUE notamment et en recherchant des cofinancements pour aider les collectivités dans ces projets.
- **Cette question sera enfin à concilier avec les enjeux de développement des énergies renouvelables, sur le territoire haut-garonnais** (cf. proposition HLE-P5).

Sur ce point, il est à noter que la position du CD31 est celle d'une priorité à donner aux gisements sur les surfaces artificialisées ou dégradées.

Suite à l'autosaisine du Conseil National de la Protection de la Nature sur le déploiement du photovoltaïque, ces gisements représenteraient un potentiel minimum de 20 GW pour les parkings, 16 GW pour les hangars agricoles et de 110 GW pour les toitures hors hangars agricoles. Quant aux friches industrielles, elles pourraient représenter un potentiel de 49 GW. Dans ses rapports de 2018 et 2019, l'ADEME évalue quant à elle les gisements du photovoltaïque à 123 GW sur les grandes toitures, 49 GW sur les friches industrielles et 4 GW pour les parkings.

AUTRES PROPOSITIONS

BRN-9

Développer l'accompagnement du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour l'installation de ruches, de nichoirs à oiseaux, d'hôtels à insectes, semences mellifères, ruches, ...**Institution(s) compétente(s)**

Collectivités locales

Actions déjà engagées par le Conseil départemental

Plan départemental en faveur des pollinisateurs et de l'apiculture en Haute-Garonne (PDPA31) adopté le 24 janvier 2023 : l'un des objectifs est de protéger les pollinisateurs par un développement de leurs habitats et de leurs ressources alimentaires en milieu agricole.

Actions du PDPA31 en cours :

1. *Objectif 1* – Accompagner le développement de la filière apicole départementale :
 - Règlement d'aide existant en faveur de l'installation des apiculteurs.
2. *Objectif 2* – Sensibiliser, former, informer
 - Edition 4 fois par an d'une newsletter à destination des apiculteurs – flash api.
 - Envoi d'un courrier aux élus du territoire pour les sensibiliser sur la thématique des pollinisateurs et l'apiculture.
 - Mise à disposition du public d'une page internet pollinisateurs et apiculture sur le site du CD31 : <https://www.haute-garonne.fr/service/sauvegarde-des-pollinisateurs-et-de-lapiculture>.
 - Edition d'un flyer pour promouvoir l'installation de nids à abeilles type osmies distribué lors de manifestations agricoles (SIA, Pyrénéennes, Fête du miel...).

Des installations de ruches réalisées sur les sites départementaux (HDD, Château de Laréole, etc.).

Des installations réalisées dans les collèges autour de projets pédagogiques : ruchers pédagogiques, nichoirs pour insectes pollinisateurs, etc.

Analyse et suites à donner**À noter :** la priorité est donnée au maintien des habitats naturels, et le déploiement à grande échelle doit se faire de manière raisonnée et encadrée (notamment en raison des impacts sanitaires).**En cours :****→ Poursuivre la mise en œuvre progressive des 31 actions du Plan départemental en faveur des pollinisateurs et de l'apiculture en Haute-Garonne (PDPA31) adopté le 24 janvier 2023.**

AUTRES PROPOSITIONS

BRN-10

Créer des comités citoyens pour évaluer l'impact des politiques publiques sur la biodiversité**Institution(s) compétente(s)**

État, collectivités locales

Actions déjà engagées par le Conseil départemental**Concernant les politiques de préservation de la biodiversité :**

- Des comités de gestion sont mis en place sur les Espaces Naturels Sensibles et les Zones Humides avec tous les acteurs concernés.
- Un plan communication sera proposé en 2025.
- Des panneaux informatifs seront déployés sur les sites.

Concernant les investissements sous maîtrise d'ouvrage directe du CD31 (projets routiers, collèges) :

- Les enquêtes publiques sont là pour évaluer les impacts en amont, et le CD31 suit les prescriptions et prend en compte les recommandations rendues.
- Le CD31 applique la doctrine ERC (Eviter, Réduire, Compenser) pour tous ses projets d'aménagement en maîtrise d'ouvrage directe.
- Les concertations citoyennes sur les projets départementaux sont une réalité depuis plusieurs années au CD31, dans le cadre de la politique de dialogue citoyen, et le détail des concertations est consultable sur le site internet de la collectivité.

Cette proposition est entendue comme une **demande de transparence renforcée s'agissant de la mise en œuvre des engagements pré-cités.**

Analyse et suites à donner

En cours, à renforcer, s'agissant de l'information faite aux citoyens.

→ Nouvelle action à mettre en œuvre :

Réaliser une information régulière sur la mise en œuvre des engagements du CD31 s'agissant de l'évaluation des impacts de ses politiques publiques sur la biodiversité afin de renforcer la transparence (en lien avec la proposition BRN-13 et les préconisations sur les projets routiers).

AUTRES PROPOSITIONS

BRN-11

Légiférer sur le partage des espace naturels publics (chasseurs, randonneurs, ...)**Institution(s) compétente(s)**

État (réglementation)

Rôle de la Fédération française de la randonnée pédestre, la Fédération nationale des chasseurs, etc.

Conseil départemental de la Haute-Garonne pour les règlements intérieurs

Actions déjà engagées par le Conseil départemental

- Le CD31 n'a pas de pouvoir réglementaire, et la réglementation existe déjà.
- S'agissant des Espaces Naturels Sensibles, des Réserves Naturelles Régionales, etc...les règlements intérieurs permettent toutefois d'encadrer les usages, avec toutefois la problématique de l'application de la réglementation par les usagers.

Analyse et suites à donner**En cours :**

→ Des règlements intérieurs ont été mis en place sur chaque site Espaces Naturels Sensibles / Zones humides : ils traitent la problématique du partage des espaces naturels publics, avec l'exemple sur la forêt départementale de Buzet où le CD31 a fait le choix de mettre en œuvre une convention cynégétique avec la Fédération Départementale de la Chasse.

AUTRES PROPOSITIONS

BRN-12

Créer un label quantitatif et qualitatif sur la biodiversité**compétente(s)**

État, collectivités locales, etc.

Actions déjà engagées par le Conseil départemental

- De nombreux labels existent déjà : «Territoires Engagés pour la Nature», Parcs Naturels Régionaux, Espaces Naturels Sensibles.
- Mise en place par le Conseil départemental d'une Charte ENS sur tous les sites classés, que le CD31 soit propriétaire ou non.

Analyse et suites à donner**Proposition mise à l'étude, avec des réserves**

- Proposition non retenue dans l'objectif d'éviter une perte de lisibilité ; le CD31 s'engage en revanche à mieux valoriser les labels existants *(cf. proposition BRN-6)*.

AUTRES PROPOSITIONS

BRN-13

Accompagner le développement de l'Eco-score (sur le modèle du Nutri-score) des politiques publiques**Institution(s) compétente(s)**

État (réglementation)

Actions déjà engagées par le Conseil départemental

- Sujet actuellement non traité par la collectivité.

Analyse et suites à donner**Proposition mise à l'étude, avec des réserves**

- Proposition non retenue du fait des réserves quant à l'opportunité de porter la création d'un tel dispositif auprès des services de l'État notamment au regard des difficultés de mise en œuvre du Nutri-Score ; le CD31 s'engage en revanche à renforcer l'évaluation des politiques publiques départementales via le développement d'indicateurs de suivi pertinents et la mise en place d'une budgétisation verte, dans le cadre de la nouvelle politique de bifurcation écologique.

AUTRES PROPOSITIONS

BRN-14

Renforcer l'information sur les espèces protégées en Haute-Garonne**Institution(s) compétente(s)**

État, collectivités locales

Actions déjà engagées par le Conseil départemental

- **En cours avec l'Open Data.** La diffusion des informations sur les espèces protégées est encadrée du fait de la fragilité/rareté de ces espèces.
- Informations à disposition du public à la **Maison de la biodiversité**.
- Même s'il ne s'agit pas d'espèces protégées au sens propre, engagement du CD31 **en faveur de la protection des pollinisateurs**, avec un plan d'actions dédié.

Analyse et suites à donner**En cours, à renforcer**

- **Poursuivre et amplifier la mise à disposition des données naturalistes sur l'Open Data.**

AUTRES PROPOSITIONS

BRN-15

Développer les actions hors-école**Institution(s) compétente(s)**

Éducation Nationale, en lien avec les communes pour les écoles et le Conseil départemental de la Haute-Garonne pour les collégiens (temps scolaire).

Conseil départemental de la Haute-Garonne pour les animations familiales grand public sur les sites départementaux (hors temps scolaire).

Actions déjà engagées par le Conseil départementalActions/animations pédagogiques proposées sur les sites départementaux pour les familles, notamment à la **Maison de la biodiversité**.**Appui technique et financier aux projets « biodiversité » à caractère pédagogique (sur temps scolaire) initiés par les collèges au sein des établissements** (ex : petites plantations, petits aménagements, semences ... associant les élèves et équipe pédagogique) :

- Coordination et appui des services techniques du CD31.
- Possible contribution financière du CD31 (environ 1 500 € par projet).

Analyse et suites à donner**En cours, à renforcer****→ Hors du temps scolaire d'une part :**

- Via la poursuite des animations pédagogiques sur les sites départementaux notamment au sein de la forêt départementale de Buzet dans le cadre de la mise en œuvre du projet de « Forêt Ecole » prévu en 2025.
- À travers la valorisation des espaces naturels sensibles et des zones humides comme accès de proximité à la nature pour les familles (*cf. proposition BRN-6*).

→ Pour le temps scolaire d'autre part :

- Via le soutien apporté aux projets pédagogiques dans les espaces extérieurs des collèges (création d'une classe de cours en extérieur, potager pédagogique, etc.).
- Dans le cadre de partenariats à construire avec l'Éducation nationale s'agissant de projets pédagogiques « hors les murs », en lien avec les associations de sensibilisation à l'environnement..

AUTRES PROPOSITIONS

BRN-16

**Développer
les projets de potagers****Institution(s)
compétente(s)**Communes et EPCI,
Conseil départemental
de la Haute-Garonne**Actions déjà engagées par le Conseil départemental**

- **Stratégie en faveur du développement des jardins collectifs adoptée le 17 octobre 2023 pour accompagner l'émergence d'un véritable réseau départemental de jardins collectifs en Haute-Garonne** : réflexion autour des jardins collectifs initiée dès 2020, au sortir de la crise sanitaire qui a mis en évidence les besoins de relocalisation de l'alimentation et la soif de partage, de liens sociaux et de reconnexion des habitants avec la nature. Il s'agit de veiller non seulement à la création de nouveaux projets mais également à ce qu'ils perdurent et alimentent une dynamique de transition écologique et sociale. Une des premières actions, menée en partenariat avec l'association Partageons les jardins, est la publication d'un guide méthodologique pour créer et pérenniser les jardins collectifs.
- **Partenariat financier et technique avec les acteurs locaux.**
- **Accompagnement à la création de potagers pédagogiques dans les collèges.**

Analyse et suites à donner**En cours, à renforcer**

- **Poursuivre l'accompagnement et l'animation du réseau des jardins collectifs du département**
- **Nouvelle action à mettre en œuvre :**

Dans le cadre de la politique de solidarité territoriale, **étudier la possibilité d'accompagner les projets de potagers portés par les collectivités** : conseils techniques au montage de projets via Haute-Garonne Ingénierie, accompagnement financier dans le cadre d'une contractualisation.



Habitat, logement et énergie

LES PROPOSITIONS DU GROUPE

Habitat, logement et énergie

PROPOSITIONS PRIORITAIRES

HLE-P1

Défendre la mise en place de tarifications éco-sociales de l'énergie, de l'eau et du numérique

Objectifs poursuivis

Lutter contre la précarité énergétique, garantir l'accès à l'eau et au numérique en activant la justice sociale et en encourageant la sobriété dans les usages (au regard des limites/insuffisances des aides financières - chèques énergie, FSL - qui ne gomment pas les différences de tarification entre les fournisseurs, et n'intègrent pas la question de la sobriété).

Institution(s) compétente(s)

État : réglementation

Communes, EPCI ou syndicats compétents

Conseil départemental de la Haute-Garonne : accompagnement et incitation

Détail de la proposition

- Proposer un forfait minimal à prix réduit et fixe (voire gratuit), avec une tarification progressive à seuils, en fonction des quantités consommées en cas de dépassement de ce forfait.
- Informer sur l'usage de l'EAU : s'appuyer sur les retours d'expérience des villes de Dunkerque, notamment.
- Inciter à des changements de comportements dans nos consommations, (particuliers, entreprises, agriculteurs) et la production de nos déchets.
- Informer sur les énergies : électricité, gaz.
- Responsabiliser les citoyens sur la valeur des énergies, de l'eau comme bien commun, et de l'usage du numérique (transport des données, sauvegarde, coût énergétique).
- Inciter à l'utilisation et à la récupération des eaux grises, filtrées et dépolluées (REUT), avec une tarification propre à cette utilisation.
- Inciter à la récupération des eaux de pluie et des eaux grises, les modalités d'installations (particuliers et collectivités) restent à définir, comme les usages de ces eaux.
- Mettre en place une cartographie de type Eco-score, informant sur l'origine, les niveaux de consommation et les taux d'émissions de GES.

Actions déjà engagées par le Conseil départemental

Energie : les dispositifs déployés par le CD31 s'attachent à conjuguer justice sociale et sobriété dans les usages :

- Plan de lutte contre la précarité énergétique :
 - Soutien aux ménages les plus précaires pour le paiement des factures d'énergie.
 - Sensibilisation et accompagnement « énergie » proposés aux habitants (kits éco-gestes, visites énergétiques).
 - Mise en place du SLIME31 (Service Local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie) visant à massifier la détection de situations de ménages en situation de précarité énergétique et à les accompagner vers des solutions durables pour sortir de la précarité énergétique : SLIME31 déployé sur le territoire du Lauragais, en cours de déploiement sur le Comminges (automne 2024) et étendu à l'ensemble du département (hors Toulouse Métropole) à partir de janvier 2025.
- Aides financières pour la rénovation énergétique des logements en particulier pour les plus modestes.
- Accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap pour l'adaptation de leur logement couplée à l'isolation thermique (dans le logement privé comme dans le parc social)

- Conseil et accompagnement gratuits des particuliers sur les travaux de rénovation et les économies d'énergie.
- Soutien aux bailleurs sociaux pour la rénovation et la modernisation du parc locatif social.
- Plan de sobriété énergétique de la collectivité.

Eau : dans la perspective de l'adoption de la nouvelle politique de bifurcation écologique, le CD31 travaille à l'élaboration d'une véritable doctrine de l'eau, dans son statut et ses usages, affirmant la sobriété comme préalable. Cette doctrine se traduit déjà dans les actes :

- Projet de territoire Garon'Amont pour la préservation de la ressource.
- Schéma départemental d'alimentation en eau potable (SDAEP31) pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable.
- Participation active à la gouvernance de la ressource (participation à des institutions ou syndicats, soutien financier à Réseau31).
- Plan de sobriété en eau de la collectivité.

Numérique :

- **Déploiement de la fibre optique achevé**, via le syndicat mixte Haute-Garonne Numérique et son délégataire Fibre 31, sur l'ensemble des territoires haut-garonnais (hors zones urbaines couvertes par les opérateurs privés) **avec 325 000 prises raccordées au très haut-débit**.
- **Actions pour l'inclusion numérique et l'accès au droit** :
 - A travers le réseau des 24 Maisons départementales de proximité : ces lieux d'accueil proposent un accompagnement personnalisé face à la dématérialisation croissante des procédures, afin d'assurer l'égalité de traitement à celles et ceux qui ne maîtrisent pas l'outil informatique, ou n'en sont pas équipés.
 - Nouvelle feuille de route numérique 2024-2028 incluant la lutte contre la fracture sociale et numérique.
- **Plan de sobriété énergétique du CD31 incluant la sobriété dans les usages du numérique**, avec un volet de sensibilisation des agents départementaux.

Analyse et suites à donner

En cours, à renforcer :

→ **Poursuivre et renforcer prioritairement les actions départementales engagées en faveur de la justice sociale, de l'inclusion et de la sobriété.**

→ **Nouvelle action à mettre en œuvre** :

Développer l'expertise et les analyses en interne s'agissant de la mise en place de tarifications éco-sociales, en tenant compte de la complexité des enjeux (ex : un prix de l'eau très bas pourrait entraîner une « surconsommation » d'eau alors que l'un des objectifs recherchés par l'Assemblée citoyenne est la sobriété en eau), afin de pouvoir opportunément porter/défendre une position sur ces sujets auprès des autorités compétentes lorsque le contexte et le cadre s'y prêtent, et dans le respect des compétences de chacun.

PROPOSITIONS PRIORITAIRES

HLE-P2

Encourager la construction et la rénovation d'un habitat dense et écoresponsable

Objectifs poursuivis

Appel à un changement de modèle face aux crises - crise du logement, crise climatique, crise de l'énergie, crise sociale.

Institution(s) compétente(s)

État : réglementation

Communes et EPCI : urbanisme et aménagement

Conseil départemental de la Haute-Garonne : rôle d'accompagnement et d'incitation des acteurs du territoire

Détail de la proposition

- Lancer un plan ambitieux du logement : logements vacants, résidences secondaires, encadrement des activités hôtelières type Airbnb, rénovation énergétique des passoires thermiques, réaffectation de la taxe foncière, affichage d'un éco-score dans les transactions immobilières, programme de construction de logements sociaux dans les communes avec exemplarité environnementale (artificialisation, etc.).
- Densifier les villes et les villages : densification (relever les hauteurs autorisées par les PLU ou cartes communales), utilisation des parcelles existantes, n'autoriser la construction de nouveaux logements qu'au-delà d'une certaine densité, rénover et transformer plutôt que de détruire pour reconstruire, indexer les impôts locaux à la distance de l'habitat au centre-ville ou centre-bourg pour financer la voirie et les transports publics.
- Construire et promouvoir l'habitat collectif : accès à des services collectifs par bâtiment ou par ensemble, proposer des lieux de mise en commun (achats groupés, ateliers, etc.), faire la promotion du collectif, de l'entraide et de la solidarité (écoles, médias, manifestations culturelles).
- Redynamiser les lieux de vie des emplois et des services : revitaliser les centres-bourgs et créer des éco-quartiers (pour réduire les déplacements avec une attention portée à la sécurité des déplacements des enfants et des PMR), concevoir/adapter les RDC des bâtiments à l'installation de commerces ou services de proximité, assurer dans ces lieux de vie la continuité des pistes cyclables et trottoirs, penser le mobilier urbain et l'aménagement pour favoriser un usage plus éco-responsable, stockage des eaux de pluies dans des citernes ou bassins d'orage, augmentation du couvert végétal dans les projets et plantations d'arbres pour le confort d'été.

Actions déjà engagées par le Conseil départemental

« **Lancer un plan ambitieux du logement** »

- **Cela relève du cadre national de la politique du logement et de l'habitat** : les objectifs, moyens, outils, partenaires doivent certainement être mieux définis à l'échelle nationale.
- **Pour autant, à travers la politique départementale de l'habitat** (règlement d'intervention sur fonds propres), le CD31 incite et soutient la production et la réhabilitation de logements sociaux sur le territoire, et participe largement à la réhabilitation des logements privés pour les publics modestes et très modestes. Il encourage également les bailleurs sociaux à tendre vers des constructions écoresponsables.

« **Densifier les villes et les villages** »

- **Ces mesures relèvent principalement du champ de l'urbanisme.**

- **Toutefois, le CD31 entend avoir un effet levier sur cette question importante à travers :**
 - L'accompagnement proposé aux territoires par le CAUE 31 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Garonne) et le service Urbanisme de Haute-Garonne Ingénierie : conseil en densification des constructions, conseils dans le cadre des documents d'urbanisme.
 - Les formations organisées par Haute-Garonne Ingénierie sur cette thématique à destination des élus locaux.

« Construire et promouvoir l'habitat collectif »

- **Le CD31 n'a pas compétence pour imposer des règles de construction.**
- **Toutefois, il entend là encore avoir un effet levier important avec la politique départementale de l'habitat :** rôle d'accompagnement et d'incitation à travers le règlement d'intervention sur fonds propres.
- La solidarité et l'inclusion sont par ailleurs au cœur des missions et des récits portés par le CD31 (cf. propositions SE-5 et SE-7).

« Redynamiser les lieux de vie, d'emploi et de service »

- **Ces mesures relèvent principalement du champ de l'urbanisme.**
- **Toutefois, le CD31 intervient à travers sa politique de solidarité territoriale, notamment avec le dispositif « cœur de vie » en faveur de la revitalisation des centres bourgs :** mobilisation d'une ingénierie coordonnée, appui en démocratie participative, accompagnement technique et financier sur l'implantation des nouveaux lieux de vie (bâtiments hybrides, tiers lieux, etc.).

Analyse et suites à donner

En cours, à renforcer

→ Renforcer l'utilisation des leviers incitatifs dans le cadre de la révision en cours de la politique départementale de l'habitat et dans le cadre des évolutions de la politique de solidarité territoriale, s'agissant particulièrement des sujets suivants :

- **Remobilisation du logement vacant,** via la mise en place d'une analyse sur la réalité du sujet en Haute-Garonne en vue d'identifier des axes d'intervention.
- **Habitat collectif :** élaboration d'une stratégie foncière départementale en vue de la mobilisation du foncier pour la construction de Logements Locatifs Sociaux (LLS), incitation à la réhabilitation des LLS (dispositif expérimental d'accompagnement à la réhabilitation des LLS de la SAC Garonova).
- **Accompagnement de la réhabilitation de l'habitat privé en centres-bourgs et/ou à proximité des moyens de transport,** par exemple via les dispositifs opérationnels de type OPAH (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat) qui permettent la revalorisation des centres-bourgs.

Hors compétence s'agissant de certaines mesures proposées : mise en location des résidences secondaires, encadrement des activités hôtelières non professionnelles (type Airbnb) dans les zones en tension, réaffectation de la taxe foncière (le Département ne touche plus de taxe foncière depuis l'année 2021), et de manière générale toutes les mesures réglementaires contraignantes.

→ À relayer auprès des institutions compétentes et/ou acteurs concernés dès lors que le contexte et le cadre s'y prêtent

PROPOSITIONS PRIORITAIRES

HLE-P3

Mettre à disposition des citoyens un interlocuteur unique pour la construction ou la rénovation de l'habitat

Objectifs poursuivis

faciliter les démarches des habitants, dans le souci de la proximité, en prenant en compte les enjeux de sobriété et de justice sociale.

Institution(s) compétente(s)

État (ANAH : Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat), Région

Compétence volontariste de la part des EPCI, PETR ou Conseil départemental de la Haute-Garonne pour l'information des particuliers

Détail de la proposition

- Un guichet accessible à tous (particuliers, professionnels, bailleurs, etc.) avec un rôle d'information sur les aides et d'accompagnement dans les démarches, des préconisations sur les matériaux écologiques propres et performants à utiliser, et la mise à disposition d'un Répertoire des architectes et des artisans travaillant sur les habitats économes et soucieux des impacts écologiques.
- **Énergie :** des experts en énergie compétents sur le volet énergies renouvelables et sur les économies d'énergie/d'eau (sobriété).
- **Informations générales :** mise à disposition du public de documents cartographiques portant sur les performances en termes de consommations d'eau et d'énergie incluant un éco-score, sur la consommation d'eau (avec éco-score), sur la production de déchets par quartier/village (avec éco-score).

Actions déjà engagées par le Conseil départemental

- **Le territoire de la Haute-Garonne est couvert par des guichets/espaces d'information et de conseil aux particuliers pour leur projet de rénovation et d'installation d'énergie renouvelable** (ce service est gratuit) : le CD31 a souhaité en 2015 couvrir les zones blanches non desservies par ce service (PETR Pays Tolosan, Lauragais, CC Grand Ouest et Sicoval), Toulouse Métropole, PETR Pays Sud Toulousain, PETR Pays Comminges Pyrénées. Des permanences délocalisées sont assurées au plus près des particuliers avec d'autres acteurs de la rénovation : « Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Garonne » (CAUE), « Association Départementale d'Information sur le Logement » (ADIL). A noter : la thématique eau et déchets n'est pas abordée à ce jour lors de ces conseils (car elle nécessite d'autres compétences techniques).
- **Un accompagnement « énergie » est proposé dans les Maisons des Solidarités du territoire** dans le cadre du Plan départemental de lutte contre la précarité énergétique 2022-2024 : : accompagnement des personnes pour les aider à se maintenir dans leur logement (impayés d'énergie – Fonds de Solidarité Logement, accompagnement budgétaire) et/ou les sensibiliser sur les économies d'énergie dans leur logement.
- **Concernant la rénovation des bâtiments publics, la plupart des collectivités ont des conseillers en énergie partagée** (Pays Tolosan, Lauragais, Sud Toulousain, Sicoval) ou un service interne (Toulouse Métropole, CD31).

Analyse et suites à donner

En cours, à renforcer

→ Poursuivre les actions engagées pour faciliter les démarches des habitants dans la proximité au sein des différents espaces du territoire.

- Le Conseil départemental a décidé d'être labellisé Mon Accompagnateur Rénov' pour proposer un accompagnement des particuliers tout au long de leur projet et maintenir ainsi un service public sur l'ensemble du territoire haut-garonnais. Les particuliers qui le souhaitent peuvent ainsi bénéficier d'un audit de leur logement et d'une assistance à maîtrise d'ouvrage et être assurés d'un accompagnement neutre et indépendant sur les solutions proposées.
- Le point d'information déployé par le CD31 et les collectivités, Espace Conseil France Rénov', traitera plus largement de la thématique logement en 2025 : rénovation énergétique, adaptation du logement à la perte d'autonomie, copropriétés, logements insalubres, etc.
- Dans le cadre du plan de lutte contre la précarité énergétique, déploiement en 2024 du SLIME31 (Service Local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie) pour massifier la détection de situations de ménages en situation de précarité énergétique et les accompagner vers des solutions durables pour sortir de la précarité énergétique.

Sur la proposition de guichet unique : proposition mise à l'étude, avec des réserves

Le CD31 partage le constat de l'éclatement de la politique de rénovation énergétique (conditions d'octroi/interlocuteurs variables selon le territoire, la nature du projet, le niveau de ressources des ménages) **et subit, comme d'autres collectivités, le changement incessant des règles de France Rénov' et du rôle de l'ADEME et de l'ANAH.** Si la mise en place d'un guichet unique «complet» peut, à première vue, sembler intéressante en termes de lisibilité, il convient néanmoins prendre en considération les écueils possibles :

- **Complexité de mise en œuvre dans le contexte d'éclatement.**
C'est la raison pour laquelle le CD31 a décidé en 2015 de concentrer son action sur la suppression des zones blanches et sur l'accessibilité de l'accompagnement aux ménages précaires. Par ailleurs, il a déjà porté des initiatives allant dans le sens d'un rapprochement : en 2020, il a proposé aux autres structures d'intégrer un dispositif unique à l'échelle départementale ; certaines collectivités comme le Sicoval ont rejoint le CD31, et d'autres ont souhaité conserver leur mission en propre.
- **Importance de ne pas remettre en cause ou de déstabiliser des initiatives locales qui fonctionnent** (exemple du Pays du sud toulousain) et de choisir la bonne échelle en fonction des réalités locales.
- **Lisibilité n'est pas nécessairement synonyme accessibilité :** l'accès à l'information et à l'accompagnement proposé dans des lieux diversifiés tels que les Maisons des solidarités permet de toucher différents publics, qui ne pousseraient peut-être pas la porte d'un guichet unique axé sur cette thématique.

→ **Proposition non retenue dans son libellé en raison de la complexité de mise en œuvre et des écueils identifiés.**

→ **Nouvelles actions à mettre en œuvre :**

- Le CD31 s'engage en revanche à favoriser le dialogue avec les autres structures du territoire pour une meilleure coordination des actions : **proposition de mettre en place un pacte territorial avec les collectivités qui le souhaitent où le CD31 aurait le rôle de coordination administrative et financière.**
Le SICOVAL, le Pays Sud Toulousain et Comminges (ensemble des 3 Communautés de communes) intègrent le pacte départemental en 2025.

- S'agissant des répertoires d'artisans et d'architectes, l'annuaire des professionnels RGE («Reconnu Garant de l'Environnement») et des architectes existe déjà : il s'agit d'un dispositif national qui vise à identifier facilement les entreprises qualifiées dans le domaine de la rénovation énergétique et des énergies renouvelables.
Par ailleurs, le Département a mené une réflexion en 2023 sur la rédaction d'une charte avec les professionnels visant à promouvoir des rénovations énergétiques performantes. Cette initiative a dû être abandonnée en raison des dispositions de la loi Notre, cette liste d'artisans ne pouvant pas être diffusée auprès des particuliers.



PROPOSITIONS PRIORITAIRES

HLE-P4

Sobriété – Informer, inciter et accompagner les particuliers, les entreprises et les agriculteurs à la sobriété en ressources : eau, énergie, etc.

Objectifs poursuivis

L'Assemblée citoyenne souhaite porter le sujet de la sobriété entendue comme «l'intelligence de l'usage» selon la définition de l'ingénieur énergétique Thierry Salomon- comme outil de justice sociale.

Institution(s) compétente(s)

État, collectivités locales

Rôle des chambres consulaires : CCI, CMA, Chambre d'agriculture

Détail de la proposition

- Organiser une campagne de sensibilisation sur les économies de ressources et d'énergies pour les industriels, les agriculteurs et les particuliers.
- Éduquer les jeunes sur ces enjeux critiques pour leur avenir.
- Favoriser et banaliser les calculs d'émission de gaz à effet de serre (GES) pour les particuliers, industriels et collectivités et mettre en place des mesures incitatives pour que chacun puisse baisser ses émissions de GES à son niveau par rapport au résultat initial.
- Inciter et fixer des objectifs aux collectivités, aux agriculteurs et aux entreprises pour économiser leur eau et leurs énergies (30 % sur 3 ans par exemple).
- Montrer l'exemple pour le CD31 en se conformant à cet objectif pour les installations et bâtiments dont il a la responsabilité.
- Dans le cadre des passoires thermiques, le Conseil départemental pourrait trouver des mesures fortement incitatives pour isoler ces logements, avec des matériaux écologiques, propres et performants (résistance thermique, acoustique, résistance au feu, ...).
- Favoriser la sobriété voire l'autonomie des logements en eau, énergie et rafraîchissement.
- Développer et promouvoir l'utilisation de Labels concernant l'impact environnemental de l'alimentation et des produits du commerce – Type ECO SCORE ou AGRIBALYSE de l'ADEME.

Actions déjà engagées par le Conseil départemental

Accompagnement/ incitation à la sobriété énergétique :

- Mise en œuvre du programme SLIME31 (Service Local d'Intervention de Maîtrise d'Energie) 2024-2025 associant des actions de détection et de sensibilisation des usagers à travers des informations collectives à destination des usagers des Maisons des Solidarités du Département via l'intervention d'associations (ateliers mobiles de sensibilisation aux éco-gestes par la CLCV), le déploiement de visites socio-techniques gratuites au domicile des administrés pouvant être en situation de précarité énergétique afin de les accompagner dans l'adoption de solutions pérennes leur permettant de revoir leurs pratiques via le don et l'installation d'un kit éco-geste (Lauragais depuis mars 2024 et Comminges-Pyrénées depuis octobre 2024), et les orienter vers de la rénovation du bâti le cas échéant.

Accompagnement/incitation à la sobriété en eau :

- Réalisation de bulletins d'irrigation conjoint avec la Chambre d'agriculture pour informer et conseiller les agriculteurs sur la gestion de l'eau.
- Campagne de communication sur l'eau à destination du grand public en mai 2023.
- Colloque Haute-Garonne Environnement en 2023 pour sensibiliser les collectivités locales aux actions d'économie d'eau.

- Expérimentation de distribution de kits hydro-économiques sur la commune de Saint-Michel en 2023.
- Expérimentation, avec le Syndicat de l'Arbas et du bas-Salat, sur l'amélioration de la gestion patrimoniale des réseaux d'eau pour limiter les fuites.

Volet éco-exemplarité de la collectivité :

- Plans de sobriété énergétique et en eau incluant un volet d'information et de sensibilisation des agents départementaux et des usagers, dont les collégiens (cf. proposition HLE-7). Ces plans ont été complétés par une doctrine partagée sur les conditions de démarrage / arrêt des équipements de chauffage, climatisation et ventilation.
- Fresques du Climat.
- Nouvelle Charte départementale de la commande publique 2024-2028 intégrant un SPASER (Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Ecologiquement Responsables) pour promouvoir une commande publique plus sobre (limiter les achats et privilégier l'économie de la ressource, développer les initiatives d'achats circulaires) et inciter les entreprises à développer des pratiques vertueuses et innovantes.
- Bilan carbone de la collectivité, avec un plan d'actions associé en cours d'élaboration identifiant les principaux leviers de décarbonation dont la sobriété énergétique, la modification du mix énergétique pour le chauffage et les actions de sensibilisation des usager·ère·s dans les bâtiments. L'objectif est de s'inscrire dans la stratégie Nationale Bas Carbone : - 25% émissions de Gaz à Effet de Serre à horizon 2030.

À travers ces dispositifs, tous les publics sont touchés : grand public, communes et EPCI, agriculteurs, collégiens, entreprises, agents départementaux.

Analyse et suites à donner

En cours, à renforcer

→ Poursuivre les actions engagées en faveur de la sobriété, notamment :

- Le déploiement du SLIME 31 sur l'ensemble du territoire de la Haute-Garonne (hors Toulouse Métropole) à partir de janvier 2025.
- La poursuite des formations sur l'eau organisées par Haute-Garonne Environnement et Haute-Garonne Ingénierie en avril 2024 à destination des élus locaux.
- La poursuite des bulletins d'irrigation avec la Chambre d'agriculture 31 toute l'année pour informer et optimiser la gestion de l'eau agricole.
- La poursuite des expérimentations.
- La poursuite des actions de communication grand public.
- La poursuite de la mise en œuvre des plans de sobriété en eau et en énergie du CD31, et de la Charte départementale de la commande publique.

→ Nouvelles actions à mettre en œuvre :

- S'attacher à valoriser les pratiques de sobriété des publics en situation de précarités**, notamment dans le cadre de la démarche de participation citoyenne engagée en vue de l'élaboration de la nouvelle politique de bifurcation écologique.
- Intégrer au logiciel départemental la notion d'intelligence de l'usage proposée par l'Assemblée citoyenne** : moins négative que la sobriété qui recèle la notion d'effort, elle permet de réhabiliter l'idée de répondre à ses justes besoins (un peu comme la frugalité). La nouvelle politique de bifurcation écologique aura pour ambition de prendre en compte les enjeux culturels et cognitifs des transitions, à travers les nouveaux récits dans lesquels cette notion a tout à fait sa place.

PROPOSITIONS PRIORITAIRES

HLE-P5

Encourager le développement des énergies renouvelables : photovoltaïque, éolien, petit hydroélectrique, géothermie, solaire thermique ...

Objectifs poursuivis

Développement des énergies renouvelables (EnR), en adéquation avec les impératifs environnementaux (préservation des espaces naturels et de la biodiversité).

Institution(s) compétente(s)

Région : chef de file sur la thématique énergie

SDEHG 31 compétent pour développement ENR des collectivités

Compétence volontariste de la part des EPCI, PETR ou Conseil départemental de la Haute-Garonne

Détail de la proposition

- Aider l'installation du photovoltaïque sur les toitures et les ombrières, tout en tenant compte des impacts environnementaux de la fabrication.
- Alléger les contraintes et améliorer l'acceptabilité via des concertations renforcées sur l'éolien qui compense l'hiver la faiblesse du photovoltaïque, tout en prenant en compte l'impact sur la biodiversité (protection des oiseaux).
- Développer la petite hydroélectricité : notamment la rénovation des moulins, la création de micro-stations.
- Développer la géothermie (la moins chère des énergies) dans l'habitat, pour le chauffage et le rafraîchissement, couplée au solaire thermique pour l'eau chaude sanitaire.
- Coupler l'Eco-score au niveau d'utilisation des énergies renouvelables et imposer des seuils dans les permis de construire.
- Informer sur les avantages des énergies renouvelables en développement local et en regroupement de citoyens (exemple : Citoy'enR ou Enercit dans le 82, Enercoop,...).
- Demander à l'ADEME (Agence de la transition écologique - Occitanie) des études quantitatives sur le couplage des différentes énergies dans l'habitat.
- Encourager les expérimentations sur les énergies du futur (solaire à concentration, hydrogène notamment à partir de la chaleur des centrales nucléaires ou des incinérateurs, routes photovoltaïques, etc.) et les évaluer.

Actions déjà engagées par le Conseil départemental

- **Conseil aux particuliers** : le territoire de la Haute-Garonne est couvert par des guichets/espaces qui informent et conseillent sur des installations d'énergies renouvelables (cf. supra).
- **Accompagnement des territoires** : financement des projets d'EnR (géothermie, chaufferie bois, aérothermie, etc.) contenus dans les opérations réalisées par les communes/EPCI (contrats de territoire), accompagnement des élus locaux via Haute-Garonne Ingénierie pour l'identification des ZAE nR en lien avec la DDT et actions de formation.
- **Soutien aux acteurs locaux de la filière EnR** : souscription au capital de la société coopérative d'intérêt collectif Enercoop Midi-Pyrénées et de la Compagnie d'aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG), soutien financier au syndicat Réseau 31 qui développe des projets d'hydroélectricité.

- **Patrimoine départemental** :
 - Installation d'équipements d'énergies renouvelables dans le cadre des constructions neuves (panneaux photovoltaïques, géothermie, biomasse...) : 12 collèges équipés en installations photovoltaïques, avec autoconsommation de l'énergie produite.
 - Installation de panneaux photovoltaïques sur les 6 sites à rénover d'ici 2030 lorsque les toitures le permettent.
 - Renouvellement d'une souscription à l'énergie verte ou premium pour les sites du Cd31 et certains collèges volontaires.
 - Installation de bornes de recharges électriques alimentées par de l'énergie verte sur les différents sites du Cd31 (300 bornes à terme).

Analyse et suites à donner

En cours, à renforcer

- **Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie départementale visant la neutralité carbone incluant le développement des énergies renouvelables** :
 - sur le patrimoine départemental
 - sur le territoire départemental : un travail partenarial est engagé avec le Syndicat départemental d'électricité de la Haute-Garonne (SDEHG) sur ce sujet, intégrant une réflexion sur l'autoconsommation.



AUTRES PROPOSITIONS

HLE-6

Penser l'aménagement et le mobilier urbain pour favoriser un usage plus écoresponsable avec l'utilisation de matériaux responsables, locaux et si possible issus de la démolition

Institution(s) compétente(s)

Communes et EPCI

Conseil départemental de la Haute-Garonne pour la maîtrise d'ouvrage des collèges et des projets routiers, et dans une moindre mesure pour le soutien à la construction de logements.

Actions déjà engagées par le Conseil départemental

- **Programme de construction / rénovation des bâtiments départementaux**, notamment les collèges, lequel se fixe des objectifs ambitieux qui vont bien au-delà de la réglementation environnementale. Ce souci d'exemplarité se traduit notamment par l'utilisation de bois et de matériaux biosourcés ou issus du réemploi. Il est par ailleurs demandé, dans les cahiers des charges, que le bois soit issu de filières locales comme « Bois des Pyrénées » ou « Bois du Massif central ». Le réemploi des matériaux et matériels de construction favorise l'économie circulaire et la création de plateformes de récupération de matériaux.
- **Stratégie de décarbonation des routes** : recherche permanente d'innovation dans la stratégie d'entretien routier, à travers une politique d'achat public qui incite les entreprises à développer de nouvelles solutions (élaboration de nouvelles technologies et prototypes pour développer des produits et matériaux innovants, expérimentation régulière de nouvelles techniques, recours à l'intelligence artificielle pour détecter les dégradations de chaussées et anticiper la formation des nids de poule, etc.).
- **Nouvelle Charte de la commande publique 2024-2028 intégrant un SPASER (Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsable)** pour un achat public plus sobre qui porte la bifurcation écologique dans les achats de fournitures et de services et dans les opérations de BTP.

Analyse et suites à donner

En cours, à renforcer

- **Dans le cadre des politiques départementales en lien avec l'aménagement du territoire :**
- **Dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle vision stratégique départementale de l'aménagement du territoire** : nouveau modèle de développement et d'urbanisation, repenser l'aménagement de nos espaces publics.
- **S'agissant des projets sous maîtrise d'ouvrage départementale** (collèges et projets routiers), **et de l'achat public départemental** (marchés de fournitures et services) à travers le Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER).
- **S'agissant des leviers incitatifs en direction des bailleurs sociaux** pour les encourager à renforcer l'utilisation de matériaux biosourcés ou issus du réemplois, et d'encourager la production de Logements Locatifs Sociaux (LLS) à énergie positive.

AUTRES PROPOSITIONS

HLE-7

Mieux informer le public y compris dans les collèges sur les enjeux de l'eau et de l'énergie

Institution(s) compétente(s)

Éducation nationale et Conseil départemental de la Haute-Garonne pour les collèges

Actions déjà engagées par le Conseil départemental

- **Information et sensibilisation via Haute-Garonne Environnement** : prêt d'outils pédagogiques (dont eau, énergie) gratuit à destination des écoles, collèges et communes.
- **Participation des collèges volontaires au concours Cube.s.**
- **Plans de sobriété énergie/eau de la collectivité** incluant un volet de sensibilisation des usagers, dont les collégiens :
 - Via les outils pédagogiques mis à disposition des collèges par Haute-Garonne Environnement (cf. supra);
 - Via les modules proposés aux collégiens dans le cadre du Parcours laïque et citoyen qui comporte un volet d'éducation à l'éco-citoyenneté;
 - Via les projets et sorties pédagogiques organisés par les établissements scolaires (Education nationale);
 - Via la mobilisation des acteurs de l'eau du territoire auprès du public scolaire.

Analyse et suites à donner

En cours, à renforcer

- **Développer plus encore les animations réalisées dans les collèges par les associations sur ces thématiques eau et énergie, en lien avec les orientations des plans de sobriété du CD31 :**
- **Appel à projet lancé par Haute-Garonne Environnement en 2024 et renouvellement prévu en 2025** afin que des associations proposent des animations avec les outils pédagogiques mis à disposition par HGE. Cibles : communes, écoles, collèges...
- **Participation conjointe du CD31 et de HGE aux animations organisées dans le cadre du Village itinérant des risques majeurs et de la résilience** (village itinérant mis en place sur 2 ans dans 8 départements de l'Académie de Toulouse ; une thématique d'animation est définie par département en fonction de son aléa le plus prégnant : le thème de l'inondation a été retenu pour la Haute-Garonne). Le 1^{er} «village forum-PLOUF», axé sur les risques d'inondations, a eu lieu à Saint-Gaudens, le 17 octobre 2024 : il a permis de sensibiliser près de 250 élèves du cycle 3 et 4, collégiens et lycéens ainsi que des enseignants qui se verront également proposer des formations spécifiques relatives à l'Education à l'Environnement et au Développement Durable.

Mobilités inclusives



LES PROPOSITIONS DU GROUPE

Mobilités inclusives

PROPOSITIONS PRIORITAIRES

MI-P1

Développer des lieux de sociabilité facteurs de partage et de mutualisation

Objectifs poursuivis

Rendre possible concrètement la diminution des événements en favorisant la vie locale.

Institution(s) compétente(s)

Communes et EPCI principalement

Conseil départemental de la Haute-Garonne au travers des aides et appui technique aux territoires et sur ses implantations propres.

Détail de la proposition

- Favoriser les commerces et services de proximité installés ou ambulants.
- Faciliter le télétravail, le proxitravail (coworking), développer des tiers lieux (culturels et autres).
- Redynamiser la vie sociale qui est gage de partage accru des opportunités de services comme de transport.

Actions déjà engagées par le Conseil départemental

- **Dispositifs visant au rapprochement des services publics départementaux des habitants** : PDIAMS (Programme Départemental d'Implantation et d'Adaptation des Maisons des Solidarités), déploiement des Maisons de proximité, déploiement de nouveaux centres d'incendie et de secours, sectorisation des collèges, lecture publique (bibliobus) soutien à la création d'équipements publics notamment de maisons de santé au cœur des territoires.
- **Dispositifs concourant au desserrement économique et à la revitalisation des centres bourgs** : dispositif « Cœur de vie », contractualisation territoriale, soutien à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).
- **Dispositifs départementaux soutenant la vitalité culturelle et la dynamique associative du territoire.**
- **Exemplarité et innovation sociale dans le fonctionnement de la collectivité et la gestion des sites départementaux** : télétravail et espaces de coworking pour les agents départementaux, organisation de manifestations culturelles au cœur des territoires avec une démarche de labellisation écoresponsable du Festival 31 Notes d'été pour réduire les déplacements des artistes et des festivaliers ou les basculer vers des modes durables, mise à disposition du patrimoine de la collectivité en période de non-utilisation : plateaux sportifs des collèges (conventions passées par les établissements scolaires), locaux à caractère social (conventions de partenariat, avec la CAF par exemple).

Analyse et suites à donner

Les communes et les EPCI sont les principaux acteurs compétents. Le CD31 accompagne la dynamisation des territoires à travers la politique de solidarité territoriale et la coopération territoriale, et le soutien aux acteurs associatifs ; il participe également à la vie du territoire en tant que gestionnaire de sites, organisateur de manifestations et collectivité employeur (télétravail).

En cours, à renforcer à travers :

- La poursuite des dispositifs départementaux précités
- La nouvelle vision stratégique départementale de l'aménagement du territoire incluant les questions de desserrement économique, d'urbanisme des courtes distances, etc.

PROPOSITIONS PRIORITAIRES

MI-P2

Renforcer l'intermodalité dans un réseau en toile d'araignée pour favoriser la mobilité douce et l'usage des transports en commun**Objectifs poursuivis**

Favoriser l'utilisation de modes de transport diversifiés et de faible émission CO2.

Institution(s) compétente(s)

Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOMs) : Tisséo et Région principalement pour l'offre de transport.

Conseil départemental de la Haute-Garonne au titre de l'aménagement du territoire et du développement des infrastructures.

Détail de la proposition

- Mettre en œuvre une tarification visant l'équité sociale et expérimenter la gratuité des transports en commun.
- Créer le titre de transport unique et proposer des abonnements simples et accessibles.
- Expérimenter des mobilités innovantes et leurs infrastructures.
- Anticiper les voies de communications et de transports en commun lors de la création de nouveaux quartiers en concertation avec les habitants plutôt que de les ajouter après.
- Accroître l'offre combinée de lignes de bus et de trains avec des amplitudes horaires élargies et des fréquences accrues.
- Bâtir un réseau de mobilités douces et collectives en toile d'araignée plutôt qu'en étoile.
- Développer le transport à la demande (TAD) comme outil d'expérimentation de prochaines lignes.
- Développer des voies vélos sécurisées, des parkings vélos/voitures.
- Inciter à l'utilisation de véhicules partagés en copropriété (covoiturage, autopartage).
- Former les citoyens à l'usage des mobilités douces et au partage de l'espace public (pedibus, woody-bus).
- Faciliter les déplacements des vélos, trottinettes, etc.. par des aménagements adaptés et partagés.

Actions déjà engagées par le Conseil départemental

Depuis les lois NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) de 2015 et LOM (Loi d'orientation sur les mobilités) de 2019, le CD31 n'a plus de rôle d'Autorité Organisatrice des Mobilités. **Pour autant, le Département conserve un rôle très important et volontariste dans le domaine des mobilités à l'échelle du territoire haut-garonnais** à travers :

- **Une politique forte en matière de développement de solutions de mobilité durable** : stratégie départementale des mobilités cyclables (déploiement des Réseaux Express Vélo et soutien au développement du réseau cyclable secondaire) et programme d'aménagement des aires de covoiturage, tous deux pensés dans un souci de développement de l'intermodalité notamment via la recherche de connexions aux transports en commun.

- **Un soutien volontariste aux grands projets structurants de transports en commun** : participation aux Etudes Multimodales, soutien financier au Projet Mobilités 2020-2025-2030 de Tisséo, 2^e financeur d'Occitanie du Grand Projet Ferroviaire Sud-Ouest (GPSO), engagement en faveur de la concrétisation d'un Service Express Régional Métropolitain (SERM) envisagé comme projet global et structurant pour le territoire.
- **La politique départementale d'aménagement du territoire** envisagée comme levier d'action sur les déplacements : aménagement numérique du territoire, rapprochement des services publics des habitants, etc.
- **L'exercice de missions de transport en direction de certains publics avec une politique de gratuités sociales** (scolaires, personnes âgées, personnes en situation de précarité, etc.).

Analyse et suites à donner**En cours, à renforcer****→ Dans le cadre de la stratégie mobilités du CD31 :**

- Cette proposition va dans le sens du développement de l'offre de transport (horaires, fréquences, maillage intelligent du territoire...), du développement de l'intermodalité, des transports en commun et des modes doux. **Elle s'inscrit totalement dans le sens des engagements et des projets portés par le Département : stratégie cyclable, programme d'aménagement des aires de covoiturage, développement de l'intermodalité, etc.**
- S'agissant particulièrement des transports en commun, les AOMs sont principalement compétentes. Pour autant, à travers sa participation volontariste aux grands projets de transport, le CD31 s'affirme comme véritable force de propositions sur ces sujets, tout en apportant une vigilance à la mise en œuvre des projets (modalités, temporalité). Cette participation favorise également le dialogue avec les AOMs pour une politique départementale (vélo, covoiturage) conçue en cohérence avec les grands projets et dans un souci d'optimisation de la desserte de tous les territoires. **Aussi, les mesures proposées par l'Assemblée citoyenne qui ne relèvent pas de la compétence propre du CD31 seront relayées dans le cadre du dialogue avec les AOMs sur la question des mobilités.**
- Enfin, le CD31 s'attache à défendre sa vision des mobilités dans le cadre des avis rendus sur les documents d'urbanisme en tant que PPA (Personne Publique Associée) : intégration du projet de création d'un SERM sur l'aire urbaine toulousaine, importance de la bonne complémentarité entre les différents modes de transport tant au niveau des interconnexions que du service aux usagers pour la fluidité des parcours, synergie indispensable entre REV départementaux et métropolitains, etc. Dans ce cadre, **le CD31 pourra faire valoir les propositions de l'Assemblée citoyenne relevant plus largement de l'aménagement du territoire (par exemple la création de nouveaux quartiers).**

PROPOSITIONS PRIORITAIRES

SE-P1

Évaluer, vulgariser, diffuser et prendre en compte l'impact sur la santé des pollutions, notamment celles en lien avec les nouvelles pratiques**Objectifs poursuivis**

Évaluation et partage de l'information, en la rendant compréhensible par tous et en la prenant en compte dans une politique de prévention à tous les niveaux (de l'enfance au 4^e âge).

Des études qui doivent aborder la dimension «psycho-sociologique» (ressenti des habitants impactés par les «éco-solutions»).

Institution(s) compétente(s)

État, collectivités locales

Lien avec le monde scientifique

Détail de la proposition

- Évaluation de l'impact sur la santé de toutes les pollutions et nuisances, y compris s'agissant des missions/pollutions hors compétence du Conseil départemental de la Haute-Garonne sur lesquelles il doit être force de proposition et d'influence.
- Procéder le plus possible à des études d'impact transparentes s'agissant des nouvelles pratiques : éoliennes, ondes wi-fi dans les lieux ouverts au public (collèges notamment), centrales d'enrobage à chaud de bitume prévues pour la construction de l'A69, panneaux publicitaires (pollution visuelle et pression consumériste), circulation de véhicules non homologués (deux et quatre roues), insuffisances d'isolation phonique des logements, perturbateurs endocriniens et les produits phytosanitaires.
- Rechercher, recenser, vulgariser et prendre en compte les études internationales sur le sujet.

Actions déjà engagées par le Conseil départemental

- **Participation à l'évaluation et à la réduction des pollutions et nuisances**
 - **Qualité de l'air en lien avec les phytosanitaires** : 4^e convention de partenariat 2022-2024 avec ATMO Occitanie adoptée le 21 septembre 2022.
 - **Qualité des eaux** : actions du Laboratoire EVA31.
 - **Nuisances sonores** : dispositif indépendant de mesure et d'information en matière de bruit du trafic aérien confié à BruitParif (6 stations de mesures du bruit opérationnelles depuis janvier 2021) et contribution à l'étude d'impact selon l'Approche Équilibrée (EIAE) des mesures de réduction des nuisances sonores envisagées autour de l'Aéroport Toulouse Blagnac, Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) pour la prise en considération du bruit provenant du réseau routier départemental.
 - **Pollutions lumineuses** : partenariat avec le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) pour le déploiement de l'éclairage LED dans les communes, accompagnement des collectivités à la sobriété énergétique.
 - **Pollutions visuelles** : en qualité d'AMO, Haute-Garonne Ingénierie assiste ponctuellement les collectivités dans l'élaboration des règlements locaux de publicité communaux ou intercommunaux.
- **Signature de la Charte «Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens» en 2019, avec un plan d'actions associé** : diminution de l'exposition à plusieurs niveaux (l'alimentation, le choix du mobilier, les textiles et l'entretien des routes départementales), actions de sensibilisation, actions de recherche du Laboratoire EVA31, accompagnement des agriculteurs vers des pratiques agro-écologiques.

Santé
et environnement

- **Nouvelle Charte départementale de la commande publique 2024-2028 intégrant un SPASER (Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsables) :**
 - Exclusion des perturbateurs endocriniens (cf. supra), et lutte contre les nuisances sonores et les pollutions environnementales par l'intégration systématique d'une charte « chantier propre » exigée dans les marchés de travaux du CD31.
- Études d'impact réalisées en amont des projets sous maîtrise d'ouvrage départementale (projets routiers notamment), et prise en compte des données d'impact dans les avis rendus sur les projets du territoire lorsque le CD31 est sollicité en tant que PPA (Personne Publique Associée).
- Porter à connaissance, partage et diffusion de la connaissance :
 - Organisation de colloques/événements en direction du grand public, en lien avec le monde scientifique, sur les grands risques/enjeux du territoire
 - Information et sensibilisation via Haute-Garonne Environnement : prêt d'outils pédagogiques (dont déchets, bruit,...) gratuit à destination des écoles, collèges et communes, et organisation rencontres-débats sur toutes les thématiques liées à la santé pour les élus et administrations.
- Politique de prévention à tous les âges de la vie, incluant un volet sensibilisation des publics prioritaires (jeunes enfants et femmes enceintes, personnes âgées, etc).

Analyse et suites à donner

En cours, à renforcer

→ Dans tous les domaines d'intervention du CD31 sur la question des pollutions et des nuisances :

- S'agissant de la qualité de l'air : poursuite de la collaboration avec ATMO Occitanie pour la problématique de pollution atmosphérique, avec proposition de nouveaux axes de travail en 2025.
- S'agissant de la surveillance des pollens : expérimentation en cours sous le pilotage du CD31, en lien avec ATMO Occitanie, sur un plan de surveillance pour identification et alerte.
- S'agissant de la qualité de l'eau : poursuite des actions du Laboratoire EVA31, recherche et détection de nouveaux polluants dans l'eau, type PFAS, utilisation technique satellitaire pour détection de cyanobactéries.
- S'agissant des pollutions sonores :
 - depuis mars 2024, le CD31 a engagé l'étude de la 4^e révision de son PPBE pour évaluer les zones à enjeux sur son réseau routier (dont le trafic annuel est supérieur à 3 millions de véhicules) et réaliser le bilan des actions engagées dans le cadre des précédents PPBE. Le projet de PPBE a fait l'objet d'une consultation du public durant l'été 2024 et a été approuvé à la fin du mois de septembre 2024.
 - Réduction des nuisances sonores aériennes : renouvellement à l'étude du marché du suivi des nuisances sonores avec l'installation de capteurs indépendants qui mesurent à des endroits stratégiques le bruit autour de l'activité aéroportuaire, participation à l'étude d'impact selon l'approche équilibrée (EIAE), présence et influence au sein de la Commission consultative Environnement de l'aéroport.
- S'agissant des pollutions lumineuses (cf. proposition SE-10)
 - Partenariat avec le Syndicat d'électricité de la Haute-Garonne (SDEHG31) pour le déploiement de l'éclairage public LED dans les communes.

- Prise en compte de cette problématique pour l'éclairage des Réseaux Express Vélo (REV) au vu des réunions de concertation avec la population : ne pas éclairer les endroits non éclairés à moins qu'il s'agisse d'un carrefour ou d'une traversée potentiellement compliquée (notion de sécurité), se conformer aux consignes de la commune (extinction la nuit par exemple).
- S'agissant des perturbateurs endocriniens : cf. proposition SE-13

→ Nouvelles actions à mettre en œuvre :

- **Documenter la question** des nuisances/pollutions dans une approche « One Health », en lien avec le monde scientifique (cf. proposition SE-9). La démarche « Une seule santé » promeut une approche globale de la santé, qui lie la santé humaine à la santé des animaux et de l'écosystème. Elle offre une vue d'ensemble pour comprendre et agir face aux différentes problématiques, qui se voient toutes reliées entre elles : les activités humaines polluantes qui contaminent l'environnement ; la déforestation qui fait naître de nouveaux pathogènes ; les maladies animales qui frappent les élevages ; ces mêmes maladies animales qui finissent par être à l'origine de maladies infectieuses pour l'humain (les zoonoses)...
- Mieux partager et diffuser l'information auprès du grand public
- Lancer une démarche visant à l'élaboration d'un nouveau plan plus ambitieux pour lutter contre la prolifération et les effets des perturbateurs endocriniens (cf. proposition SE-13).
- S'agissant des nouvelles pratiques identifiées par l'AC (éoliennes, ondes wi-fi, etc.) : attention à porter aux dernières publications scientifiques sur ces sujets, et étude à engager s'agissant des marges d'action du CD31 avec des réserves quant à la faisabilité.



PROPOSITIONS PRIORITAIRES

SE-P2

Proposer une offre de soins plus diversifiée aux Haut-garonnais**Objectifs poursuivis**

Valoriser la prévention et l'éducation à la santé.

Mieux répartir l'offre médicale sur le territoire.

Diffuser et partager les connaissances nécessaires (modes de vie sain, plantes médicinales, approche intégrative de la santé via notamment la complémentarité avec les médecines alternatives).

Institution(s) compétente(s)

État, Agence Régionale de Santé (ARS), Haute Autorité de Santé (HAS)

Communes, EPCI (maisons de santé)

Conseil départemental de la Haute-Garonne (prévention/action volontariste)

Détail de la proposition

- Prévention et éducation à la santé : plantes médicinales, apprendre à cuisiner, sensibilisation des collégiens (bien-manger, activités physiques et sociales), information sur la santé intégrative.
- Mieux répartir l'offre médicale sur le territoire et dans le temps : amplitude temporelle de l'offre, plaider au national concernant la lutte contre les déserts médicaux (investissement des médecins sous forme de « permanences » et non d'installation), aide à l'accueil/installation des professionnels de santé, rétablissement des dispensaires sous forme de maisons de santé par exemple, prévention/éducation à la santé dans les MDS.

Actions déjà engagées par le Conseil départemental

- **Politique de prévention à tous les âges de la vie** (enfants, prévention de la perte d'autonomie chez les personnes âgées, etc.) incluant un volet de sensibilisation des publics réalisé notamment au sein des MDS et dans les collèges : alimentation saine et de qualité, actions de sensibilisation à la cuisine en direction des personnes en situation de précarité, exercice physique, etc.
- **Suivi médical des femmes enceintes et des enfants de 0 à 6 ans (missions PMI).**
- **Une vigilance des équipes de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)** auprès des enfants accompagnés pour prévenir les problématiques de santé ainsi que les troubles associés aux situations de handicap.
- **Prévention des risques auditifs auprès des collégiens.**
- **Lutte contre les déserts médicaux :**
 - soutien à la création de maisons de santé pluridisciplinaires en Haute-Garonne dans le cadre des contrats de territoire, après avis d'opportunité rendu via la mobilisation d'un prestataire externe.
 - Accès à la médecine générale de proximité : dispositifs d'aides pour inciter les jeunes médecins à s'installer dans les zones insuffisamment dotées en structures de soins repérées par l'ARS (en partenariat avec le Conseil de l'Ordre des médecins de Haute-Garonne).
- **Lutte contre la précarité menstruelle :** installation de distributeurs de protections périodiques gratuites dans les collèges pour la rentrée scolaire 2024.
- **Lutte contre les addictions :** soutien aux associations.
- **Action de sensibilisation auprès des gens du voyage sur la prévention des risques sur la santé liés aux activités de ferrailage (saturnisme)** dans le cadre de la mise en œuvre des actions du Schéma Départemental de l'Accueil et de l'Habitat des gens du voyage en partenariat avec l'association Espoir et l'Agence Régionale de Santé.

Analyse et suites à donner**En cours, à renforcer****→ Pour les volets prévention et accès aux soins :**

- Des efforts à concentrer et à renforcer sur le volet prévention, auprès des publics prioritaires pour le Département (collégiens, personnes en situation de précarité, etc.), afin d'accompagner le nécessaire virage par rapport à l'approche curative encore prédominante, en participant à l'amélioration de l'état de santé des habitants pour réduire/retarder la nécessité de s'inscrire dans un parcours de soins.
- Poursuite des actions volontaristes engagées dans le domaine de l'accès aux soins.

→ Nouvelle action à mettre en œuvre :

Le CD31 pourra partager des éléments territorialisés de diagnostic sur l'offre médicale, notamment ceux recueillis dans le cadre du diagnostic des vulnérabilités au changement climatique des territoires haut-garonnais, et faire valoir les besoins des territoires auprès des autorités nationales.

Hors compétence concernant la santé intégrative et des pratiques de soins dites non conventionnelles (PSNC) / médecines naturelles (plantes)

qui regroupent des pratiques très différentes, tant par les techniques employées que par les fondements théoriques invoqués.

Le CD31 n'a pas vocation à se substituer à l'État et aux autorités de santé compétentes s'agissant de leur reconnaissance, de leur encadrement et de leur pratique. En l'état des débats scientifiques, au regard du risque important de dérives, et en l'absence de compétences internes dédiées, il ne relève pas de sa responsabilité d'assurer le bon niveau d'information auprès du public sur ce sujet, encore moins de promouvoir ces pratiques.

PROPOSITIONS PRIORITAIRES

SE-P3

Développer une communication positive en réponse à l'éco-anxiété**Objectifs poursuivis**

Communiquer sur les actions engagées pour lutter contre le changement climatique (communication positive et non culpabilisante, expliciter les moyens d'action à l'échelle individuelle).

Institution(s) compétente(s)

Conseil Départemental de la Haute-Garonne

Détail de la proposition

- La jeunesse identifiée comme public cible (écoliers et collégiens).
- Organisation de concours d'écriture.
- Participer et s'engager auprès d'associations qui organisent le nettoyage des berges et parcs, en accompagnant les personnes qui souffrent de cette affection.
- Créer des événements.
- Faire connaissance avec son environnement proche.
- Revisiter le travail des bénévoles, réengager les parents.

Actions déjà engagées par le Conseil départemental

- **Organisation de colloques, rencontres-débats en lien avec l'actualité pour comprendre les enjeux environnementaux et partager des messages et solutions inspirants (avec toujours une séquence sur les retours d'expériences et les solutions à explorer/mettre en œuvre).**
Exemples :
- Colloque «Risques climatiques et défis sociétaux : et si les solutions venaient de nos territoires ?», avec Arthur Keller et Cyril Dion.
- Colloque Eau et changement climatique « Menaces pour l'avenir ou opportunités pour se réinventer ? », avec Emma Haziza.
- **Organisation d'événements conviviaux, à l'image de l'opération « Faites du vélo », pour créer du collectif.**
- **Campagne de communication sur les économies d'eau avec des éco-gestes présentés sous un angle ludique.**
- **Information et sensibilisation via Haute-Garonne Environnement** (prêt d'outils pédagogiques à message positif pour limiter l'éco-anxiété) gratuit à destination des écoles, collèges et communes.
- **Financement d'associations qui participent aux opérations de nettoyage ou à la sensibilisation.**
- **Réflexion engagée sur l'émergence de nouveaux récits culturels autour du rapport au vivant dans le cadre de la réflexion croisée « Culture et transitions » qui fait partie des nouvelles orientations stratégiques de la politique culturelle départementale adoptées en décembre 2023.**
- **Accompagnement des jeunes et des parents à travers les politiques départementales :**
- Projet éducatif départemental pour les collégiens de la 6^e à la 3^e.
- Ambition Jeunes et Conseil départemental des Jeunes pour les jeunes de 11 à 29 ans.

- Maisons des adolescents de la Haute-Garonne, un lieu d'écoute, d'évaluation, de soutien et d'orientation pour les familles et les jeunes de 11 à 21 ans.
- Protection Maternelle et Infantile (PMI) pour les jeunes enfants et le soutien à la parentalité.
- Accueil de la concertation «Jeunes pour le Climat» organisée par Unis-cité au Pavillon République le 4 avril 2024
- Participation du CD31 à la soirée organisée le 10 juin 2024 en présence d'Hugo Clément et de jeunes haut-garonnais autour du sujet « Comment la nature peut-elle calmer l'éco-anxiété face au changement climatique ? » (dans le cadre du Forum Alliance nature & adaptation).

Analyse et suites à donner**En cours, à renforcer**

→ **Dans le cadre de la réflexion croisée « Culture et transitions » et dans la conception des actions d'information/sensibilisation (colloques, rencontres-débats, campagnes de communication, outils pédagogiques) autour des enjeux écologiques pour faire émerger de nouveaux récits désirables et des solutions inspirantes.**

→ Nouvelle action à mettre en œuvre :

Documenter la question de l'éco-anxiété chez les jeunes notamment via la démarche de participation citoyenne engagée dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle politique de bifurcation écologique (saisine du Conseil départemental des Jeunes) et, le cas échéant, étudier les leviers mobilisables par le CD31 pour y répondre (rôle de la Maison des Adolescents, politique culturelle, projet éducatif départemental, etc.).



PROPOSITIONS PRIORITAIRES

SE-P4

Encourager l'exercice physique en mettant l'accent sur la marche à pied quotidienne**Objectifs poursuivis**

Encourager la marche à pied au quotidien (accessible à tous, bénéfices sur la santé physique et mentale).

Institution(s) compétente(s)

État, ARS, CPAM

Collectivités locales

Détail de la proposition

- Des actions de communication : campagnes de communication, sensibilisation jeunes/parents via la PMI, démarches type pedibus, participation à des potagers, récit autour de la liberté de mouvement.
- Des actions sur l'aménagement : aménagement des bas-côtés des routes, identification des pistes cyclables et piétonnes avec un code de «bonne courtoisie», des sens uniques pour réduire la voirie, impulser des parcours de santé dans les communes et la mise en place de mobilier urbain (bancs).
- Mise à disposition de «tickets sport», de bons d'achat pour les chaussures de marche, de réductions pour les salles de sport partenaires.

Actions déjà engagées par le Conseil départemental

- **Premier plan d'actions Sport-santé pour le territoire adopté le 17 octobre 2023** : il vise à proposer une offre "Sport-Santé" de proximité, cohérente et adaptée aux demandes de la population sur tout le territoire, en lien avec les acteurs locaux du sport, de la santé, les élus, associations et habitants. Ce plan prévoit notamment :
 - La création d'un "réseau Sport-santé départemental", avec la participation notamment de représentants de l'État (ARS, Services départementaux jeunesse engagement et sport...), du milieu médical (Union Régionale des Professionnels de Santé...), du mouvement sportif (Comité départemental olympique et sportif 31...), des associations (Fédération des Foyers Ruraux 31-65...).
 - Le lancement d'une campagne de sensibilisation en 2024 dans le département.
 - La mise en place d'ambassadeurs Sport-santé, issus notamment du milieu médical, déployés sur le territoire pour promouvoir l'activité physique tout au long de la vie.
 - La promotion de l'activité physique auprès de la jeunesse à travers des actions dans les établissements scolaires et dans les temps péri et extra-scolaires avec les partenaires jeunesse et collectivités territoriales compétentes.
 - La formation de 24 clubs sportifs durant l'année 2024, via le programme "club inclusif", qui souhaitent ouvrir leurs portes aux personnes en situation de handicap et être accompagnés dans cette démarche.
 - L'organisation des cycles de formation Sport-santé à destination des acteurs du sport et de la santé.
 - La création d'une plateforme numérique d'information et de sensibilisation pour les habitants et les acteurs du Sport-santé (cartographie des lieux de pratique, guide des aides financières, etc.), etc.

- **Stratégie mobilités du CD31** : développement des transports en commun et de l'intermodalité (qui favorisent la marche), stratégie cyclable pour les déplacements du quotidien, expérimentation de la création de voies vertes le long des routes départementales, etc.
- **Politique d'aménagement du territoire** pour un urbanisme courtes distances qui favorise la marche à pied (aménagement numérique, rapprochement des services publics des habitants, soutien à l'emploi local, etc.), soutien aux projets d'aménagement des espaces publics dans les communes.
- **Loisirs et tourisme vert** : soutien au développement du réseau de voies vertes cyclables, aménagement des chemins et sentiers de randonnée pédestre et accompagnement des collectivités pour l'inscription de nouveaux chemins et sentiers de randonnée (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées - PDIPR), pose de signalétique pour signaler les sites naturels et les voies cyclables ou piétonnes.
- **Stratégie jardins collectifs (potagers)**.
- **Information et sensibilisation du grand public / des usagers / des agents départementaux** :
 - Sensibilisation des usagers dans le cadre des politiques de solidarités.
 - Via Haute-Garonne Environnement qui conçoit un outil sur les mobilités actives avec sensibilisation sur le partage de l'espace.
- **Politique incitative en direction des agents départementaux** :
 - Plan de déplacements de l'administration pour favoriser les mobilités actives : forfait «mobilités durables», augmentation du nombre de stationnements vélo, etc.
 - Plan de sobriété énergétique du CD31 : incitation aux mobilités actives, incitation à l'exercice physique via des nudges sur les escaliers.
 - Actions de communication/sensibilisation en direction des agents (par exemple des ateliers à l'occasion de la semaine européenne de la mobilité).
 - Activités physiques proposées par l'Amicale du personnel, démarches volontaires et libres par le biais de réseaux d'agents (communauté RUN), relance des ateliers étirements.

Analyse et suites à donner**En cours, à renforcer**

→ **En poursuivant l'activation de tous les leviers départementaux pour atteindre l'objectif recherché, notamment à travers la mise en œuvre du plan d'action sport-santé.**

→ **Nouvelle action à mettre en œuvre :**

Renforcer la communication et approfondir la question des récits autour de la liberté de mouvement : réflexion à intégrer s'agissant notamment du développement des « nudges » pour inciter les agents départementaux à une pratique sportive au quotidien sans encadrement particulier mais par une prise de conscience individuelle.

Mise à l'étude des différentes mesures proposées par l'Assemblée citoyenne :

- **Mesures dont la mise en œuvre sera à étudier au cas par cas :**
- **Les démarches de type pedibus** : retours d'expériences mitigés de la part des communes, avec la difficulté de faire émerger et surtout de pérenniser ce type d'initiatives → à étudier au cas par cas selon les demandes des communes.

- **Les aménagements de bas-côtés des routes** : des difficultés tenant au manque d'emprises et à la question de la préservation des espèces protégées → à étudier au cas par cas.
- **Mise en place de sens uniques** : à étudier au cas par cas selon les projets portés par les communes et EPCI.

→ **Hors compétence (loi NOTRe)**

- La mise en place d'aides financières tout public : tickets « sport », bons d'achat, réductions pour les salles de sport.



AUTRES PROPOSITIONS

SE-5

Développer des équipements inclusifs de pratique sportive en libre-service / libre accès

Institution(s) compétente(s)

Communes et EPCI

Actions déjà engagées par le Conseil départemental

Approche inclusive développée dans toutes les politiques départementales :

- **Politique sport nature** : mise en place de **parcours pour les personnes en situation de handicap** (quel que soit le handicap) à la forêt de Buzet et proposition d'animations nature pour ce type de public.
- Soutien à la création d'équipements sportifs inclusifs dans le cadre des contrats de territoire avec, plus largement, l'accompagnement des projets de remise en accessibilité des bâtiments publics.
- **Accompagnement à la pratique sportive** : depuis 2023, des actions concrètes ont été engagées dans le sens de l'accompagnement à la pratique et à l'inclusion.

LES CLUBS INCLUSIFS ET LES ATELIERS INCLUSIFS

Les Clubs Inclusifs :

Le dispositif des Clubs Inclusifs vise à accompagner les clubs non sensibilisés ou peu à l'accueil et à l'accessibilité des personnes en situation de handicap à travers des formations à destination des entraîneurs et des dirigeants financés par la Conseil départemental. Lors de la première année de lancement du dispositif en 2023, 12 associations sportives basées au centre et au nord du département ont été accompagnées, avec un temps de formation et 6 mois de suivi, dans la construction de leur projet inclusif par les comités handisport et sport adaptés de Haute-Garonne notamment. Il est envisagé de renouveler le lancement du dispositif des clubs inclusifs pour l'année 2024-2025.

Les Ateliers Inclusifs :

Le Département s'engage dans l'accompagnement des associations du milieu dit « ordinaire » offrant des activités sportives, culturelles ou artistiques aux jeunes de 6 à 19 ans, à l'inclusion de tous les types de situations, même les plus éloignées de la norme. Cet accompagnement passe par une subvention visant à mettre en place les moyens nécessaires pour l'adaptation des activités par les organisateurs de chaque activité, aux besoins de chaque participant.

Lors de la première vague de lancement, 17 associations ont été retenues pour l'année scolaire 2023-2024, dont 8 associations offrant des activités sportives, et 9 offrant des activités culturelles et artistiques. Une nouvelle programmation du dispositif Ateliers Inclusifs est lancée pour l'année 2024-2025, comptant 21 nouveaux ateliers retenus, dont 15 présentant des activités artistiques et culturelles et 6 des activités sportives.

Analyse et suites à donner

En cours, à renforcer :

- Dans le cadre de l'approche inclusive développée dans toutes les politiques départementales.
- L'enjeu d'inclusion sera également intégré au sein de la nouvelle vision stratégique départementale de l'aménagement du territoire.

AUTRES PROPOSITIONS

SE-6

Mettre le confort d'usage au cœur des priorités**Institution(s) compétente(s)**

Conseil départemental de la Haute-Garonne pour l'action départementale

Actions déjà engagées par le Conseil départemental

- **Confort d'usage recherché** pour les mobilités (routes, choix d'aménagement pour les futurs Réseaux Express Vélo : murs anti-bruit, etc.), les collèges, les logements, les bâtiments publics, etc.

Analyse et suites à donner**En cours, à renforcer**

- **Dans le cadre de la stratégie mobilités, notamment en portant le sujet auprès des partenaires concernant les transports en commun et l'intermodalité.**
- **Plus largement, dans le cadre de la révision des politiques sectorielles précitées.**

AUTRES PROPOSITIONS

SE-7

Lutter contre l'isolement et favoriser les résidences, équipements publics et activités intergénérationnels**Institution(s) compétente(s)**

État
Communes et EPCI
Conseil départemental de la Haute-Garonne

Actions déjà engagées par le Conseil départemental

- Repérage et accompagnement des personnes isolées.
- Avec les communes, le Département est un acteur clé pour le repérage et l'accompagnement des personnes isolées : subventions aux associations en ce sens, dispositif « Canicule », etc.
- Approche inclusive développée dans toutes les politiques départementales, notamment en matière d'aménagement du territoire (cf. propositions MI-P1 et SE-5), et d'habitat.

APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE L'HABITAT INCLUSIF SUR LE TERRITOIRE

Lutter contre l'isolement passe par l'organisation même de l'habitat. Dans cette optique, **l'approche inclusive** a vocation à permettre aux personnes avec le plus de risques d'isollements, de vivre au cœur d'un collectif, en favorisant les interactions pour une véritable participation sociale. C'est en ce sens que le Conseil départemental appuie le développement de l'habitat inclusif au sein de son territoire. Il s'agit de présenter une offre de logement complémentaire au logement ordinaire et une alternative à l'hébergement en institution, **pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, autonomes ou dépendantes.**

Le dispositif vise à agir sur l'inclusion sociale des personnes à travers la co-construction d'un projet de vie sociale et partagée, afin de leur permettre de participer à la vie de la cité et de mener une vie citoyenne, tout en soutenant l'autonomie de la personne. D'ici 2031 ce sont 45 projets d'habitats inclusifs dont 20 à destinations des personnes âgées, 1 pour des personnes handicapées vieillissantes, 20 en faveur des personnes en situation de handicap et 4 d'entre eux mixtes PA/PH, qui ouvriront suivant le respect d'une cohérence territoriale et d'un équilibre entre les habitats PA et PH. L'habitat inclusif représentera d'ici 2031 près de 467 bénéficiaires (dont 263 PA et 204 PH). Chaque projet a fait l'objet d'une sélection à la suite du lancement de 3 appels à manifestation d'intérêt.

Enfin, le Département s'est saisi du lancement de **l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) intitulé « Soutien à l'investissement – Habitat inclusif 2022 et 2023 »**. L'objectif est d'apporter une aide financière pour des travaux de construction ou réhabilitation d'un ou plusieurs espace(s) commun(s), ainsi que pour des travaux d'adaptabilité des logements dédiés aux personnes âgées pour accompagner l'évolution de l'autonomie de ces habitants.

Analyse et suites à donner**En cours, à renforcer**

- **Dans le cadre de l'approche inclusive développée dans toutes les politiques départementales :**
- Conférence « Co-construire l'Ehpad de demain » du 23 septembre 2024 pour alimenter la réflexion sur la mise en place de dispositifs à visée inclusive au sein de 7 Ehpad haut-garonnais.
- Révision en cours de la politique départementale de l'habitat.
- Évolutions de la politique de solidarité territoriale.

AUTRES PROPOSITIONS

SE-8

Faire de la lutte contre le harcèlement moral une priorité départementale**Institution(s) compétente(s)**

Conseil départemental de la Haute-Garonne pour l'action départementale et en qualité d'employeur.

Actions déjà engagées par le Conseil départemental

- Plan départemental de **lutte contre le harcèlement scolaire** dans les collèges.
- Plan départemental de prévention et de **lutte contre les violences faites aux femmes**, création de l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes de la Haute-Garonne en partenariat avec les services de l'État, participation au financement du projet de « Maison des femmes » portée par le CHU de Toulouse, des aides annuelles aux associations de lutte contre les violences envers les femmes.
- **Sensibilisation, prévention et accompagnement des agents départementaux** (cf. proposition SE-14).

Analyse et suites à donner**En cours, à renforcer**

- **En réaffirmant comme priorité la lutte contre le harcèlement et les violences en général s'agissant des collégiens et des femmes, conformément aux orientations départementales déjà à l'oeuvre, et en se donnant tous les moyens.**
- **Nouvelles actions à mettre en œuvre :**
 - **Étudier l'élargissement à de nouveaux publics** : par exemple, les personnes en situation de handicap.
 - **Engager des campagnes d'information et de sensibilisation en direction des agents départementaux** autour des sujets de harcèlement et de lutte contre les discriminations pour une collectivité inclusive.
 - **Être exemplaire sur la prise en charge des alertes Harcèlement et le niveau de sanctions disciplinaires en cas de faits avérés** : une référente est en poste, un process est établi et mis en visibilité sur l'intranet NOOVA.

AUTRES PROPOSITIONS

SE-9

Développer une approche One Health des questions de santé**Institution(s) compétente(s)**

Conseil départemental de la Haute-Garonne

Actions déjà engagées par le Conseil départemental

- **Session exceptionnelle du 29 novembre 2022**, avec la valorisation de l'ensemble des actions du CD31 en matière sanitaire (prévention / accès aux soins / protection des populations), qui **préfigure une approche « One Health » non encore traitée par le CD31.**

Analyse et suites à donner

Proposition mise à l'étude dans le cadre de la réflexion initiée en interne sur cette question.

→ Nouvelle action à mettre en œuvre :

Développer l'approche « One Health » dans le cadre de la nouvelle politique de bifurcation écologique, en lien avec le monde scientifique (cf. proposition SE-P1).

AUTRES PROPOSITIONS

SE-10

Développer une trame noire départementale**Institution(s) compétente(s)**

Conseil départemental de la Haute-Garonne

Actions déjà engagées par le Conseil départemental

La question des pollutions lumineuses est appréhendée par l'action départementale :

- Partenariat avec le Syndicat d'électricité de la Haute-Garonne (SDEHG31) pour **le déploiement de l'éclairage public LED dans les communes.**
- **Mesures du plan de sobriété du CD31 en vue de l'optimisation de la gestion des éclairages** : déploiement de la technologie LED et de détecteurs de présence, gestion raisonnée des panneaux d'information et panneaux rétro-éclairés, éco-gestes, etc.
- **Prise en compte de cette problématique pour l'éclairage des Réseaux Express Vélo (REV)** au vu des réunions de concertation avec la population : ne pas éclairer les endroits non éclairés à moins qu'il s'agisse d'un carrefour ou d'une traversée potentiellement compliquée (notion de sécurité), se conformer aux consignes de la commune (extinction la nuit par exemple).

Analyse et suites à donner

Proposition mise à l'étude, en lien avec les interventions du Département sur la question des pollutions lumineuses.

→ Nouvelles actions à mettre en œuvre :

- **S'attacher à la question des pollutions lumineuses dans le cadre de la nouvelle politique de bifurcation écologique**, notamment en s'emparant utilement du travail engagé par le CEREMA sur la radiance nocturne (cartes en open data à échelle départementale).
- **Suivre et proposer de participer à l'étude lancée par la Région Occitanie** en vue de la réalisation d'une cartographie régionale de la trame noire.

AUTRES PROPOSITIONS

SE-11

Accompagner le développement des activités de nature (dans la nature et avec les animaux)**Institution(s) compétente(s)**

Conseil départemental de la Haute-Garonne

Actions déjà engagées par le Conseil départemental

- Ouverture au public et activités proposées sur les sites départementaux (Forêt départementale de Buzet) et sur les Espaces Naturels Sensibles d'initiative territoriale
- Stratégie en faveur des jardins collectifs
- Plan d'actions sport-santé
- Stratégie départementale en faveur du tourisme vert

Analyse et suites à donner

En cours, à renforcer

→ Nouvelle action à mettre en œuvre :

Lancer la démarche PDESI (Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires) en 2025 dans le cadre du nouveau schéma départemental du tourisme durable en cours d'élaboration, intégrant le développement de l'itinérance douce.

AUTRES PROPOSITIONS

SE-12

Faire connaître et développer les actions du labo EVA notamment sur le bien-être animal et la qualité alimentaire**Institution(s) compétente(s)**

Conseil départemental de la Haute-Garonne

Actions déjà engagées par le Conseil départemental

- Recrutement d'un apprenti portant les actions de communication du Laboratoire, sur les réseaux sociaux en particulier.
- Participation du Laboratoire à des salons à destination de professionnels ou du grand public.
- Accompagnement réalisé par le Laboratoire auprès des autres directions du Conseil départemental de la Haute-Garonne sur les volets environnementaux et qualité alimentaire.

Analyse et suites à donner**En cours, à renforcer**

→ **En valorisant les actions du Laboratoire dans le cadre de la nouvelle politique de bifurcation écologique.**

AUTRES PROPOSITIONS

SE-13

S'engager dans un plan de lutte contre perturbateurs endocriniens**Institution(s) compétente(s)**

Conseil départemental de la Haute-Garonne

Actions déjà engagées par le Conseil départemental

En cours depuis la signature de la Charte Villes & territoires « sans perturbateurs endocriniens » en 2019, avec un plan d'actions associé :

- Une démarche « zéro phyto » pour l'entretien des routes départementales et des espaces verts, des marchés de fournitures exemplaires (achats de produits d'entretien possédant les labels écologiques « Ecolabel » ou « Ecocert »).
- La contribution du Laboratoire départemental 31 EVA et de la PMI (Protection Maternelle Infantile) aux travaux de recherche sur les perturbateurs endocriniens.
- La diminution de l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation à travers le plan de qualité alimentaire dans les collèges et le soutien au développement de l'agriculture biologique.
- Des professionnels de la santé et de la petite enfance formés à ces enjeux pour sensibiliser les usagers dans le cadre de leurs missions.
- Une attention particulière est portée à la crèche. Les repas sont livrés en liaison froide, uniquement en bacs inox (aucune barquette en plastique). Depuis 2020, seule l'eau du robinet est utilisée et servie aux enfants dans des carafes en verre, avec des contrôles sanitaires mensuels de la part du Laboratoire départemental. Tout le matériel de cuisine a été changé pour ne plus utiliser de contenant avec du bisphénol. Enfin, toutes les peintures utilisées au sein du bâtiment de la crèche sont toutes labellisées éco-responsables.
- Au niveau du restaurant administratif et la cafétéria : limitation de l'usage du plastique (principale cause de la présence de perturbateurs endocriniens), utilisation uniquement de contenants jetables recyclés et/ou recyclables ou compostables :
 - Aucun gobelet en plastique (boissons chaudes ou froides).
 - Aucun contenant en plastique (vente à emporter).

Analyse et suites à donner**En cours, à renforcer**

→ **Nouvelle action à mettre en œuvre**

Le 1^{er} plan d'actions étant arrivé à son terme et au regard de la prégnance de cette question, il s'agira de lancer une démarche visant à l'élaboration d'un nouveau plan plus ambitieux pour lutter contre la prolifération et les effets des perturbateurs endocriniens (cf. proposition SE-P1).

AUTRES PROPOSITIONS

SE-14

S'engager pour la santé au travail des Haut-garonnais**Institution(s) compétente(s)**

État, collectivités locales, entreprises, chambres consulaires, etc.

Conseil départemental de la Haute-Garonne en qualité d'employeur et à travers sa politique d'achat public

Actions déjà engagées par le Conseil départemental

En tant que collectivité employeur, le CD31 est engagé en faveur de la santé au travail des agents départementaux :

- Service Prévention, santé et risques professionnels du CD31 (cellule « Santé - Médecine du travail »).
- Amélioration des conditions de travail (matériel, aménagement des bureaux, restauration collective, activités proposées lors de la pause méridienne, télétravail jusqu'à 2j/sem. etc.).
- Campagnes d'information et événements internes sur la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) notamment.
- Axe 6.1 du projet d'administration CAP'31 autour de la qualité de vie au travail.

À travers sa politique d'achat public, le CD31 s'engage à favoriser les pratiques sociales, humaines et équitables dans ses marchés, notamment pour améliorer la santé au travail des agents départementaux et des salariés des prestataires :

- Des agents grâce à l'achat de matériels et mobiliers ergonomiques évitant les troubles musculo-squelettiques (équipements électriques moins bruyants, machines de nettoyage mécanisées, mobiliers plus légers et mobiles pour faciliter la manipulation et le nettoyage).
- Des salariés des prestataires, par exemple par l'emploi d'enrobés tièdes sur les routes départementales permettant de supprimer les émissions de fumées.

Analyse et suites à donner

En cours, à renforcer :

→ **En affirmant le Département, sur ce sujet de la santé au travail, comme une collectivité employeur exemplaire participant d'une dynamique vertueuse sur le territoire :**

- La mise en œuvre l'axe 6.1 du projet d'administration CAP'31 « promouvoir une qualité de vie au travail ».
- La mise en œuvre de la nouvelle Charte départementale de la commande publique 2024 – 2028 intégrant un SPASER (Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsables).

AUTRES PROPOSITIONS

SE-15

Faire l'inventaire des actions existantes**Institution(s) compétente(s)**

Conseil départemental de la Haute-Garonne

Actions déjà engagées par le Conseil départemental

- **Session exceptionnelle du 29 novembre 2022** qui a permis de recenser et de valoriser l'ensemble des actions du CD31 en matière sanitaire (prévention / accès aux soins / protection des populations).
- **Bilan de la politique de transition écologique 2017-2024** annexé à la délibération cadre portant sur les orientations stratégiques de la nouvelle politique de bifurcation écologique adoptée le 26 juin 2024.

Analyse et suites à donner

Réalisé :

→ **Sur la base de cet inventaire, un travail est en cours en vue de la structuration des ambitions de la nouvelle politique départementale de bifurcation écologique dans le domaine de la santé.**

AUTRES PROPOSITIONS

SE-16

Sensibiliser les jeunes parents via les centres de protection maternelle et infantile (PMI) de l'impact de l'environnement (activités physiques, limitation des écrans,...) sur la santé

Institution(s) compétente(s)

Conseil départemental de la Haute-Garonne

Actions déjà engagées par le Conseil départemental

- La sensibilisation est au cœur des missions de la la Protection Maternelle et Infantile (PMI).

Analyse et suites à donner

En cours, à renforcer

→ Nouvelle action à mettre en œuvre :

Développer la sensibilisation sur la question de l'exposition aux écrans sur la base du rapport de la commission d'experts sur l'impact de l'exposition des jeunes aux écrans du 30 avril 2024.



PRÉCONISATION
1

Prendre en compte et respecter les rapports des experts et des autorités scientifiques indépendantes et prendre en compte les avis qui en ressortent.

Actions déjà engagées par le Conseil départemental

- Les projets routiers sous maîtrise d'ouvrage départementale font l'objet d'études préliminaires avec des bureaux d'étude reconnus afin de disposer d'une vision claire et documentée de l'ensemble des impacts, y compris environnementaux. La conception des projets intègre la mise en balance des besoins du territoire avec ces impacts, et des solutions de réduction des impacts sont systématiquement recherchées sur la base des rapports rendus.

Analyse et suites à donner

En cours :

→ Préconisation déjà à l'œuvre dans les pratiques du CD31

Les préconisations
du groupe A69 sur les futurs
projets routiers

PRÉCONISATION

2

Écouter et prendre en compte les avis des autorités environnementales (comme le Conseil national de protection de la nature (CNPN) ou l'Autorité environnementale (AE) pour veiller à ce que les intérêts économiques ne priment pas sur les enjeux environnementaux)

Actions déjà engagées par le Conseil départemental

- Le CD31 n'est jamais passé outre un avis rendu par le CNPN ou l'AE. En cas d'avis défavorable du CNPN ou de l'AE, la doctrine départementale consiste à réinterroger le projet au regard des recommandations émises, d'apporter les éclairages complémentaires et les améliorations demandées en revisitant les projets.

Analyse et suites à donner

En cours :

→ Préconisation déjà à l'œuvre dans les pratiques du CD31

PRÉCONISATION

3

Systematiser les concertations citoyennes indépendantes en amont des projets d'infrastructures de transport et prendre en compte les avis

Actions déjà engagées par le Conseil départemental

- Les concertations citoyennes sur les projets départementaux sont une réalité depuis plusieurs années au CD31, dans le cadre de politiques de dialogue citoyen.

Analyse et suites à donner

En cours :

→ Préconisation déjà à l'œuvre dans les pratiques du CD31

PRÉCONISATION
4**Renforcer le rôle prescriptif des procédures d'enquêtes publiques et/ou de la Commission nationale du Débat public (CNDP)****Actions déjà engagées par le Conseil départemental**

- Le CD31 suit d'ores et déjà les prescriptions des enquêtes publiques et répond aux recommandations des autorités. Il entend cette préconisation comme une demande de renforcer la prise en compte des diverses réserves et recommandations émises à l'issue de ces procédures, ainsi que d'en rendre compte.

Analyse et suites à donner

En cours, à renforcer : le CD31 suit déjà les prescriptions et prend en compte les recommandations.

→ Nouvelle action à mettre en œuvre :

Réaliser un bilan régulier de la mise en œuvre de cet engagement pour renforcer la transparence en lien avec la proposition BRN-10 et l'information des citoyens.

PRÉCONISATION
5**Appliquer sans attendre l'objectif de zéro imperméabilisation nette et compenser dès aujourd'hui toute imperméabilisation engendrée par des infrastructures de transport par une désimperméabilisation équivalente en termes de surface****Actions déjà engagées par le Conseil départemental**

- Cette préconisation s'inscrit dans les objectifs de la loi Climat et résilience du 22 août 2021 qui fixe un objectif « zéro artificialisation nette des sols » (ZAN) à horizon 2050. En apportant une contrepartie au moins équivalente aux effets négatifs significatifs directs ou indirects des projets constructifs via la renaturation, la compensation constitue en effet un levier de mise en œuvre de l'objectif ZAN. Pleinement conscient des enjeux en matière de limitation de l'artificialisation, le CD31 applique déjà la démarche ERC (Éviter, Réduire, Compenser) pour ses projets d'aménagement en maîtrise d'ouvrage directe (collèges, routes). Il s'agit en priorité d'éviter les atteintes à l'environnement (construire ailleurs que sur les espaces naturels), puis, en second lieu de réduire celles qui n'ont pas pu être évitées (réduire l'emprise au sol des constructions), et enfin de compenser. Le renforcement de cet engagement, par une renaturation équivalente des surfaces imperméabilisées, est très complexe à mettre en œuvre dès aujourd'hui, dans la mesure où le CD31 possède une maîtrise foncière très limitée sur le territoire et ne sera donc pas en capacité de trouver les compensations nécessaires. Cela peut néanmoins constituer un objectif à moduler (selon les préconisations de la loi en vigueur) en fonction de la nature de l'infrastructure envisagée (route ou piste cyclable par exemple).

Analyse et suites à donner

En cours, à renforcer : le CD31 applique déjà la démarche ERC (Éviter, Réduire, Compenser) pour ses projets d'aménagement en maîtrise d'ouvrage directe (collèges, routes).

→ Nouvelle action à mettre en œuvre :

Intégrer la renaturation équivalente des surfaces imperméabilisées comme un objectif à moduler (selon les préconisations de la loi en vigueur) en fonction de la nature de l'infrastructure envisagée (route ou piste cyclable par exemple) et en tenant compte des contraintes de la collectivité en termes de maîtrise du foncier sur le territoire.

PRÉCONISATION

6

Attendre que les recours en contentieux aient été jugés avant d'autoriser le commencement des travaux (notamment quand les travaux ont pour conséquence une atteinte grave sur les écosystèmes et sur l'environnement)

Actions déjà engagées par le Conseil départemental

Quand les travaux ont pour conséquence une atteinte grave sur les écosystèmes et sur l'environnement.

- S'agissant de cette préconisation, la difficulté réside dans les délais d'instruction et de jugement des recours, ainsi que des voies d'appel, qui sont incompatibles avec les obligations de démarrage des travaux, telles que prescrites dans une DUP ou dans un arrêté de destruction d'espèces protégées, et par ailleurs peu en adéquation avec la nécessité d'apporter des réponses rapides aux besoins des habitants.

Analyse et suites à donner

Impossibilité de mise en œuvre pour des raisons tenant aux obligations réglementaires d'une part, et pour incompatibilité avec la nécessité de réduire le délai des réponses apportées aux besoins des habitants et des territoires d'autre part.



